

**Inventaire des programmes d'aide financière
aux personnes, entreprises et organismes
2002-2003**

Secrétariat aux affaires autochtones

**Le contenu de cette publication a été colligé par
Claude Roux, Secrétariat aux affaires autochtones,
à partir des données fournies par les ministères et organismes
du gouvernement du Québec concernés.**

**Conception de la page couverture : Indiana Marketing
Édition : Secrétariat aux affaires autochtones**

**Ce document est aussi disponible en anglais sous le titre
*List of Financial Aid Programs for Individuals, Firms
and Organizations 2002-2003***

Dans le présent document, la forme masculine est utilisée sans discrimination.

**ISBN 2-550-41307-5
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003**

© Gouvernement du Québec, 2003

PRÉSENTATION

Le présent inventaire constitue le résumé des programmes du gouvernement du Québec visant à la création d'emplois ainsi qu'au développement économique et communautaire. Bien que ces programmes s'adressent d'abord à l'ensemble des Québécois, le document a aussi été conçu à l'intention des Autochtones. Le nom de chaque coordonnatrice ou coordonnateur ministériel aux affaires autochtones y apparaît et constitue généralement la porte d'entrée pour obtenir des informations supplémentaires.

La présente publication est destinée principalement aux personnes qui souhaitent se lancer en affaires ainsi qu'aux entrepreneurs qui désirent développer ou relancer leur entreprise. Elle constitue donc une source précieuse d'information pour les travailleurs autonomes, comme pour les petites et moyennes entreprises qui cherchent à connaître rapidement la liste des programmes d'aide existants et à obtenir un résumé succinct de leurs modalités et critères d'admissibilité. Quant aux fonds impartis à ces programmes, mentionnons qu'ils dépendent des enveloppes budgétaires annuelles.

LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES	Page
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALCQ).....	7
Investissement Québec (IQ).....	8
Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ).....	9
Ministère de l’Éducation (MEQ).....	13
Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).....	14
Ministère de l’Environnement (MENV).....	17
Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC).....	32
Ministère de la Culture et des Communications (MCC).....	50
Ministère de la Famille et de l’Enfance (MFE).....	53
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).....	54
Ministère de la Sécurité publique (MSP).....	55
Ministère des Régions (MREG).....	57
Ministère des Ressources naturelles (MRN).....	61
Ministère des Ressources naturelles (MRN) – Forêt Québec.....	73
Secrétariat au loisir et au sport (SLS).....	81
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).....	84
Société de gestion du Fonds jeunesse (SGFJ).....	86
Tourisme Québec (TQ).....	87

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) - Coordonnateur : Gaétan Gosselin (418) 528-2886

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programmes de bourses pour les artistes professionnels		Soutenir les artistes des disciplines artistiques suivantes : Danse, arts multidisciplinaires, théâtre, arts du cirque, musique, chanson, littérature, arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture.	Volet 1 : Recherche et création. Volet 2 : Avant-scène (danse, arts multidisciplinaire, arts du cirque; accueil d'artistes en résidence (arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture); spectacles littéraires (littérature); commande d'oeuvres (théâtre, musique). Volet 3 : Soutien à la carrière (perfectionnement, studios et ateliers-résidences, déplacement, bourses de carrière).	Posséder deux années de pratique professionnelles.
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.calq.gouv.qc.ca/			Bienvenue au Conseil des arts et des lettres du Québec	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Investissement Québec (IQ)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale en accordant une aide financière aux organismes sans but lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.	L'aide financière sera accordée à une entreprise admissible en démarrage, ayant un projet de développement ou d'expansion ou ayant un besoin de consolidation.	
Hyperlien : AdresseDescription				
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/entrepreneuriat.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Entrepreneuriat Collectif	
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale en accordant une aide financière pour soutenir la capitalisation des organismes sans but lucratif ou des entreprises coopératives.	L'aide financière sera accordée à une entreprise admissible en démarrage, ayant un projet de développement ou d'expansion.	
Hyperlien : AdresseDescription				
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/capitalisation.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Programme de Capitalisation	
Financement PME	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Accompagner les entreprises dans leur développement en leur garantissant du financement pour leurs grands projets, de pair avec les institutions financières, ou en leur offrant un prêt à terme.		Le montant minimal de l'aide financière est fixé à 50 000 \$ et la durée maximale du financement est de dix (10) ans.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/garantie_pme.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Financement - PME	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région	MAPAQ	Soutien aux services-conseils et à l'établissement; Appui au développement et à l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire.	Entreprises ou regroupements d'entreprises agricoles.	Critères propres à chacun des volets.
Hyperlien : Adresse Description				
www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/program/program.htm			Informations sur le site Internet du MAPAQ	
Programme de financement de l'agriculture	La Financière agricole	Favoriser le développement des entreprises du secteur agricole. Faciliter l'achat d'entreprises et la construction de bâtiments. Aider à l'amélioration des entreprises et à la consolidation des dettes. Contribuer au financement des opérations.	Agriculteur Aquaculteur Mariculteur	Prêts garantis à des taux d'intérêt avantageux.
Hyperlien : Adresse Description				
www.financiereagricole.qc.ca/fr/fina/prog_fina_agri.pdf			Site Internet de la Financière agricole	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région	MAPAQ	Soutenir les services-conseils et l'établissement. Apuyer le développement et l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire.	Entreprises ou regroupements d'entreprises agricoles.	Critères propres à chacun des volets.
Hyperlien : Adresse www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/program/program.htm Description Informations sur le site Internet du MAPAQ				
Aide à la relève	Financière agricole	Protéger les entreprises contre les hausses du taux d'intérêt.	Entreprises agricoles, aquacoles ou maricoles comptant au moins une ou un exploitant âgé de 18 à 40 ans.	Prêts garantis selon l'un ou l'autre des volets du programme. Subvention à l'établissement.
Hyperlien : Adresse www.agr.gouv.qc.ca/frdt/formation/dossspec/aideetab.htm www.financiereagricole.qc.ca Description Informations dans le site Internet du MAPAQ Le site internet de La financière agricole du Québec				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	MAPAQ	Développer des entreprises rentables. Améliorer la productivité du secteur. Développer la pêche aux espèces sous-exploitées et leur mise en marché. Diversifier les activités des entreprises de transformation.	Toutes les entreprises et tous les regroupements d'entreprises des secteurs des pêcheries et de l'aquaculture commerciales; Le conseil de bande autochtone ayant leur bureau administratif au Québec.	Obtention des permis exigés. Mise de fonds du promoteur. Retombées d'importance du projet. Projet s'inscrivant dans un plan de développement.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.agr.gouv.qc.ca/teleservices/programmes.html				
Financement de la pêche commerciale	MAPAQ	Diversifier et maintenir les activités liées à la prise ou à la récolte de produits marins par l'obtention de prêts ou de garanties de prêts.	Être enregistré au Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec.	Qualité de la gestion de l'entreprise, sa situation financière et la démonstration de sa capacité d'être rentable.
Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	MAPAQ	Développer le secteur par la réalisation de projets en partenariat concertés entre des partenaires.	Associations provinciales. Regroupements sectoriels. Tables de concertation.	Regroupements comptant au moins 50 % des pêcheurs du secteur. En fonction des plans de développement du secteur des pêches. Effet marqué sur l'accroissement de la concertation.
Hyperlien : AdresseDescription				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture	MAPAQ	Assurer le développement des pêches et de l'aquaculture. Susciter la concertation. Appuyer une juste représentation des intérêts du secteur.	Associations nationales reconnues.	Figurer sur la liste des associations nationales reconnues par le ministère.
Hyperlien : AdresseDescription				
Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions ressources	MAPAQ	Soutenir le potentiel économique des régions-ressources. Créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois.	Entreprises et regroupements agricoles ou agroalimentaires situés dans les régions-ressources.	Conformité aux normes environnementales. Impact économique du projet, notamment en ce qui a trait aux emplois créés.
Déclic PME	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises ou le développement de celles qui sont déjà en exploitation.	Pour être admissible, l'entreprise doit être en démarrage ou exploitation depuis moins de trois ans et avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de dollars à la date de la demande.	
Hyperlien : AdresseDescription				
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/declic.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Déclic PME	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Éducation (MEQ)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience	Danielle Fillion Tél. : (418) 646-6254	Développer la participation aux activités de loisir des personnes ayant une déficience. Soutenir le choix d'activités de loisir en accordant une aide financière aux organismes de loisir et aux municipalités qui accompagnent ces personnes. Favoriser l'accessibilité au loisir et l'intégration des personnes ayant une déficience.	Une municipalité, un conseil de bande ou un village nordique. Une association à but non lucratif légalement constituée ayant une mission de loisir reconnue. Un camp de vacances détenteur d'un permis d'exploitation de Tourisme Québec.	Aide financière pour des projets d'activités en loisir qui doivent avoir lieu au Québec entre le 1er juin de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) - Coordonnateur : Jean-Marc Laforest (418) 643-8402

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation	Hélène Laliberté Direction générale des politiques Tél. : (418) 643-8402	Soutenir l'expérimentation, l'innovation ou la recherche dans les domaines de la formation professionnelle, de la sécurité du revenu et de l'aide à l'emploi en offrant une aide financière à des organismes qui oeuvrent dans le champ de responsabilité du ministère et dont les activités sont jugées d'un intérêt certain par rapport à la mission du ministère.	Organismes sans but lucratif. L'organisme qui présente un projet doit être sans but lucratif et incorporé. Est aussi admissible un établissement ou un organisme du réseau des affaires sociales, un établissement d'enseignement reconnu ou une municipalité qui a pour mission principale de venir en aide à la clientèle du ministère dans les domaines de la formation professionnelle, de la sécurité du revenu et de l'aide à l'emploi.	Les projets sont examinés en fonction des critères suivants : - pertinence du projet par rapport aux responsabilités du ministère. - caractère novateur ou expérimental du projet. - complémentarité avec les projets du ministère. - capacité de l'organisme à assurer une saine gestion du projet.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) - Coordonnateur : Jean-Marc Laforest (418) 643-8402

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Hélène Laliberté Direction générale des politiques Tél. : (418) 643-8402	Combattre la pauvreté des personnes sans emploi et économiquement démunies par l'intégration à l'emploi.	Les organismes admissibles sont les organismes sans but lucratif, les coopératives (sauf les coopératives de travailleurs autonomes), les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conseils de bande. Les entreprises privées à but lucratif offrant un potentiel d'emplois durables peuvent accueillir des stagiaires, en liaison avec des organismes spécialisés en insertion. Le Fonds s'adresse aux personnes sans emploi, économiquement démunies et désirant intégrer ou réintégrer le marché du travail. Il s'agit, en l'occurrence, des prestataires de l'assistance-emploi et de toute personne adulte vivant une situation de dénuement ou de pauvreté. Veuillez noter que ce Fonds prend fin le 31 mars 2003.	Le Fonds donne priorité aux projets d'insertion sociale et de création d'emplois. Pour les clientèles les plus éloignées du marché du travail, les projets d'insertion sont privilégiés; ceux-ci comportent une période de préparation à l'emploi, suivie d'une expérience de travail. Les projets de stages en entreprise et, exceptionnellement, les projets de formation sont également admissibles. Dans tous les cas, le Fonds privilégie les projets favorisant l'intégration durable en emploi des personnes économiquement démunies. Les projets offrant un potentiel de maintien en emploi après la période de subvention, notamment dans le secteur de l'économie sociale, seront privilégiés. Le cas échéant, les projets devront prévoir des activités d'accompagnement et de formation des participants afin de favoriser une véritable intégration au marché du travail. La préoccupation de la formation et de l'encadrement doit être présente dans le choix des projets à soutenir.
<u>Hyperlien :</u> Adresse www.mess.gouv.qc.ca/français/flcp/presentation/presentation.htm Description Fonds de lutte contre la pauvreté				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) - Coordonnateur : Jean-Marc Laforest (418) 643-8402

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien financier aux organismes communautaires	Maryse Lemieux Tél. : (418) 646-9270 ou 1 800 577-2844	Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec soutient les organismes et les regroupements d'organismes dans le respect de leur mission et de leur intervention par les programmes de soutien à la défense collective des droits et de soutien aux organismes et regroupements sans port d'attache. Le Secrétariat vise également au développement du milieu communautaire autonome par le Programme de Soutien aux projets de développement de l'action communautaire.	Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec veut, de façon prioritaire, contribuer à la consolidation et au soutien des organismes et des regroupements d'organismes qui ont une situation financière ne leur permettant pas d'assurer la base de leur fonctionnement et le maintien de leurs activités courantes, et qui travaillent auprès des personnes dont la situation socio économique et les conditions de vie sont difficiles.	Pour être admissible, il faut : être un organisme sans but lucratif légalement constitué ou reconnu en vertu d'une loi du Québec, dont les activités se déroulent au Québec; être issu de la communauté et soutenu par cette dernière; effectuer, entre autres, des activités communautaires dans le secteur d'activité visé par la demande pour les programmes de soutien à la défense collective des droits et de soutien aux organismes et regroupements sans port d'attache.
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.mess.gouv.qc.ca/français/saca/programme/index.htm			Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA)	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE)	Georges Gabra Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télec. : (418) 646-9262	Développer des connaissances environnementales stratégiques en ce qui concerne les interventions liées à la qualité de l'environnement, selon les priorités établies par le ministère de l'Environnement. Soutenir financièrement, dans une moindre mesure, certains projets de recherche et de développement (R-D) technologiques. Contribuer également à la formation des chercheurs à l'extérieur du ministère de l'Environnement ainsi que des spécialistes du ministère.	Clientèles diversifiées : universités, chercheurs affiliés, cégeps, centres de recherche, laboratoires privés, associations, municipalités, firmes-conseils et entreprises.	
<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	
www.menv.gouv.qc.ca/programmes/parde/index.htm			Détails du programme	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien à la mission des organismes nationaux (PSMN)	Louis Messely Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Télé. : (418) 521-3824 Télec. : (418) 646-9262	Consolider l'action d'importants groupes environnementaux du Québec. Permettre aux principaux organismes environnementaux de se doter d'une permanence mieux structurée et plus stable. Permettre aux organismes de consacrer plus de temps à l'action environnementale et à la mise en œuvre du développement durable. Soutenir l'action des organismes d'envergure nationale œuvrant à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources. Assurer une certaine stabilité financière aux groupes qui contribuent à la cause environnementale ou au développement durable du Québec, d'une façon autre que par le financement de projets spécifiques.	Afin d'être admissibles au programme, les organismes doivent répondre aux critères de reconnaissance des organismes communautaires autonomes au sens de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Voir le site Internet du MENV.	Voir le site Web du MENV.
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.menv.gouv.qc.ca/programmes/pfs/index.htm			Détails du programme	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds d'action québécois pour le développement durable	Fonds d'action québécois pour le développement durable 43, rue Saint-Nicolas Québec (Québec) G1K 6T3 Tél. : (418) 692-5888 Téléc. : (418) 692-1148 infos@faqdd.qc.ca www.faqdd.qc.ca			Voir le site Web de l'organisme : www.faqdd.qc.ca
	<u>Hyperlien :</u>			
	<u>Adresse</u>		<u>Description</u>	
	www.faqdd.qc.ca			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme Action Environnement (PAE)	Mylène-Kim Fortier Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télec. : (418) 646-9262	Ce programme possède trois volets : Soutenir les groupes environnementaux; Soutenir les écoles vertes Brundtland; Soutenir les établissements d'enseignement collégial et les universités. Le volet 1 vise à appuyer le dynamisme des organismes privés sans but lucratif œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable afin de les encourager à susciter des changements de comportement et à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources. Le volet 2 vise à reconnaître le développement de l'éducation relative à l'environnement en milieu scolaire comme moyen privilégié pour atteindre ces objectifs en prévoyant une aide financière particulière permettant d'appuyer la réalisation de projets à caractère environnemental dans les écoles vertes Brundtland. Le volet 3 vise également à encourager la conception et la réalisation de projets à caractère environnemental dans les établissements d'enseignement collégial du Québec afin d'inciter les jeunes collégiens à poursuivre ou à amorcer leur engagement à l'égard de la protection de l'environnement. Ajout d'un volet universitaire. Voir le site WEb du	Volet 1 : Est admissible tout organisme privé sans but lucratif dont le mandat premier et les objectifs sont directement liés à la protection de l'environnement, à l'éducation relative à l'environnement ou au développement durable. L'organisme doit être légalement constitué depuis au moins deux (2) ans, il doit avoir son siège social au Québec, et son financement ne doit pas être majoritairement assuré par le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec. Y sont également admissibles les conseils de bande autochtones, les conseils régionaux de l'environnement (projets d'envergure locale ou régionale seulement), les comités des zones d'intervention prioritaire (ZIP) ou tout autre organisme ayant signé un protocole spécifique avec le ministère de l'Environnement. Les organismes œuvrant en territoire privé devront garantir l'accessibilité des services de même que des activités réalisées à l'intérieur du présent programme. Volet 2 : Y sont admissibles le personnel enseignant et le personnel enseignant des établissements du primaire et du secondaire qui ont obtenu le statut d'école verte Brundtland auprès de la Centrale des syndicats du Québec. Volet 3 :	Voir le site WEB Le programme est reconduit tous les ans. La date limite pour le dépôt des demandes financières est le 24 février 2003.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
		MENV.	Y sont admissibles la direction et la clientèle étudiante de tout cégep, établissement privé subventionné, établissement privé possédant un permis ou autre établissement d'enseignement collégial reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec. Voir le site Internet du MENV pour le volet universitaire.	
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.menv.gouv.qc.ca/programmes/action_e-f/			Détails du PAE	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles	Gleason Thibault Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifce Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télec. : (418) 646-9262	Favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Soutenir financièrement la création, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale oeuvrant dans la récupération, la valorisation, la réutilisation et la revente des matières résiduelles, ainsi que l'expansion des entreprises existantes par le développement de nouveaux projets ou créneaux d'intervention. Appuyer, en outre, la création et le maintien d'emplois durables et de qualité au sein d'entreprises d'économie sociale.	Ce programme d'aide financière s'adresse aux groupes environnementaux et aux organismes sans but lucratif projetant de mettre sur pied ou de développer une entreprise de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles suivant le modèle de l'économie sociale. Pour se qualifier comme entreprise d'économie sociale, une coopérative ou un organisme sans but lucratif doit répondre aux conditions suivantes : - créer ou maintenir des emplois durables et de qualité, c'est-à-dire des emplois (à temps plein, permanents ou saisonniers) rémunérés par des salaires assujettis aux lois du travail; - produire des biens et offrir des services solvables, c'est-à-dire des produits et services pour lesquels il existe un marché établi ou à développer; - répondre à des besoins sociaux et environnementaux dont la rentabilité est mesurée en fonction des effets bénéfiques, directs et indirects, des activités réalisées pour la communauté concernée ou desservie par un projet d'économie sociale et qui contribue à l'utilisation durable des ressources naturelles, entre autres, par une meilleure gestion des ressources que sont les matières résiduelles; - être viable financièrement, c'est-à-dire que son équilibre financier, sur un horizon maximal de trois ans, repose sur des revenus autonomes et une contribution complémentaire provenant de partenaires privés, municipaux et de l'État. La définition de l'économie sociale établit une	Voir le site Web du MENV.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			distinction claire entre les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires ou environnementaux oeuvrant dans des secteurs d'activité non commerciale. Le cas échéant, le projet devra établir clairement la distinction entre l'entreprise d'économie sociale et l'organisme communautaire qui y a donné naissance. L'entreprise pourra être soutenue par les crédits destinés à l'économie sociale, alors que l'organisme communautaire pourra continuer à bénéficier, pour ses activités courantes, du soutien gouvernemental destiné à l'action communautaire autonome.	
<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	
www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/programme/index.htm#evaluation			Détails du programme	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE)	Louis Messely Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télec. : (418) 646-9262	Favoriser la résolution de problèmes environnementaux répondant aux priorités annuelles établies par le ministère en soutenant financièrement des projets concrets d'éducation, de protection ou de restauration de l'environnement et de promotion du développement durable relatifs à ces priorités.	Le Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE) s'adresse à tout organisme privé sans but lucratif dont le ou les mandats ou objectifs, inscrits dans sa charte, sont directement liés aux priorités actuelles du ministère de l'Environnement. L'organisme doit être légalement constitué depuis au moins deux ans, être d'envergure locale, régionale ou nationale, et posséder son siège social au Québec. Un organisme légalement constitué signifie une personne morale constituée suivant les formes juridiques prévues par des lois. Il peut porter le nom de corporation ou d'association, mais dans ce dernier cas, il doit être constitué par des lettres patentes.	Voir le site Web. Une nouvelle version du programme devrait paraître bientôt.
Hyperlien : Adresse Description				
www.menv.gouv.qc.ca/programmes/pape/index.htm#objectifs			Détails du PAPE	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	Léopold Gaudreau Ministère de l'Environnement Direction du patrimoine écologique et du développement durable Édifice Marie-Guyart 4e étage, boîte 21 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3907 Téléc. : (418) 646-6169	Contribuer au développement du réseau des aires protégées par l'augmentation de la superficie des aires protégées en milieu privé. Assurer la sauvegarde de la biodiversité par la protection d'une plus grande diversité d'écosystèmes et d'espèces vivantes. Créer une solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestes de conservation. Créer des partenariats de conservation avec le secteur soutenant les efforts d'organismes et d'entreprises pour la création d'aires protégées par l'attribution d'une aide financière gouvernementale équivalente à 50 % des frais associés à l'acquisition de sites naturels voués à la conservation à long terme.	Les projets d'acquisition de sites naturels doivent : - porter sur un site répondant à la définition d'une aire protégée, selon la classification de l'Union mondiale pour la nature de 1994 adoptée par le gouvernement du Québec; - présenter un intérêt écologique, géologique, géomorphologique, faunique, floristique ou paysager représentatif ou particulier de la réalité physique et biologique du Québec; - proposer et appliquer des mesures particulières de gestion pour que sa protection à long terme à des fins de conservation soit maintenue de façon efficace; - faire l'objet d'une demande de financement au moyen du formulaire prévu à cette fin; - être terminés au 31 mars 2004; - être accompagnés d'une évaluation foncière réalisée par une autorité compétente; - comporter une contribution égale ou supérieure à 50 % du coût total, constituée de fonds autres que ceux provenant du gouvernement du Québec. Clientèle Sont admissibles : les organismes et les entreprises à but lucratif oeuvrant en conservation de la nature ou sans but lucratif et ayant des objectifs de protection et de gestion	Évaluation Toutes les demandes présentées seront d'abord analysées afin d'en déterminer l'admissibilité. Cette analyse consiste en la vérification du respect des normes reliées à l'admissibilité de l'organisme et du projet ainsi que des éléments que doit contenir la demande d'aide financière. Seules les demandes respectant toutes les conditions pourront être évaluées dans une étape subséquente.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			des milieux naturels, de sauvegarde de la biodiversité ou désirant s'engager directement dans la conservation des aires protégées. Ils devront démontrer leur participation antérieure à des projets de conservation de la nature et de gestion de milieux naturels, de même que leur capacité de gérer à long terme des territoires protégés.	
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/prive/index.htm			Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme partenaire pour la conservation volontaire, volet organisme	Léopold Gaudreau Ministère de l'Environnement Direction du patrimoine écologique et du développement durable Edifice Marie-Guyart 4e étage, boîte 21 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3907 Téléc. : (418) 646-6169	Accroître l'éducation, la sensibilisation et la formation à la conservation volontaire. Appuyer les organismes engagés dans la conservation en milieu privé. Appuyer l'utilisation de moyens de conservation efficaces. Mettre en œuvre des mesures d'incitation à la conservation volontaire.	Tout organisme privé à but non lucratif dont la mission principale et les activités sont directement liées à la protection de l'environnement, à l'éducation relative à la conservation des milieux naturels ou à la conservation des aires protégées. L'organisme doit être juridiquement constitué depuis au moins deux ans, être implanté au Québec et disposer d'un financement qui ne soit pas majoritairement de source gouvernementale. Un organisme juridiquement constitué est une personne morale établie suivant les formes juridiques prévues par les lois. Il peut s'agir d'une corporation ou d'une association, mais, dans ce cas, l'organisme doit avoir des lettres patentes. Les conseils régionaux de l'environnement (CRE), les comités des zones d'intervention prioritaire (ZIP), les organisations de gestion de bassin versant et tout autre organisme ayant signé un protocole de partenariat spécifique avec le ministère de l'Environnement sont admissibles. Projets Le remboursement du coût des droits de mutation imputé à un organisme de conservation par suite d'un don de terrain. Projets de catégorie I : Activités liées à l'éducation, à la sensibilisation et à l'information en conservation volontaire. Projets de catégorie II : nouvelle initiative de conservation visant directement la protection de	Évaluation Toutes les demandes présentées seront d'abord analysées afin d'en déterminer l'admissibilité. Il s'agit de vérifier si les normes liées à l'admissibilité de l'organisme et du projet ont été respectées et si les éléments que doit contenir la demande d'aide financière sont présents. Seules les demandes respectant toutes les conditions pourront être évaluées dans une étape subséquente. Projets de catégorie I Les aspects du projet (sensibilisation, information ou formation). La pertinence des sujets. L'effet d'entraînement sur la réalisation de projets concrets. La qualité des moyens élaborés. La formation et l'expérience de la personne responsable du projet. La faisabilité technique du projet. La capacité de l'organisme à réaliser le projet. Projets de catégorie II La qualité des réalisations antérieures de l'organisme.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			milieux naturels d'intérêt en terre privée et comprenant la réalisation des activités suivantes : - priorisation de milieux naturels d'intérêt en nature de conservation; - contacts et rencontres avec les propriétaires; - description des milieux naturels selon une approche scientifique; - confection et impression d'un cahier pour chaque propriétaire, comprenant notamment les intrants du projet, la - description du milieu visé, dont des cartes et des photos aériennes, un plan de protection, une déclaration d'intention de conservation ou une entente de conservation et toutes autres informations ou références utiles; - affiche de signalisation pour les propriétaires qui signent une déclaration d'intention; - signature d'ententes de conservation; - cérémonie de remise du cahier aux propriétaires, ainsi que de l'affiche de signalisation le cas échéant, et remerciements; - rapport final du projet, y inclus une copie de chaque cahier du propriétaire et des ententes de conservation, le cas échéant. Les projets doivent comporter une contribution du milieu égale ou supérieure à 30 % de leur coût total.	La formation et l'expérience (notamment en matière de vulgarisation et de connaissance du territoire sur le plan de la diversité biologique et sur le plan socio-économique) de la personne responsable du projet. La pertinence de la méthodologie et des moyens proposés pour la priorisation des milieux naturels d'intérêt. La qualité des connaissances des milieux à protéger. Les pressions exercées sur ces milieux. L'intérêt des milieux en nature de conservation. Le nombre de milieux et la superficie visée. Le nombre de propriétaires impliqués. Les moyens proposés pour susciter la signature d'ententes formelles de conservation. Les projets retenus recevront une aide financière, dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible du programme.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			Aide financière 100 % du coût des droits de mutation, maximum de 1 000 \$. Projet de catégorie I : un maximum de 7 000 \$ par projet. Projet de catégorie II : un maximum de 1 200 \$ par propriétaire et de 40 000 \$ par demande, par organisme. Période d'inscription La date limite pour le remboursement du coût des droits de mutation est le 31 mars 2003. La date limite pour présenter un projet de catégories I et II est le 14 juin 2002.	
<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	
www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/prive/guide-org.htm			Programme Partenaire pour la conservation volontaire, volet organisme	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme partenaire pour la conservation volontaire, volet propriétaire	Léopold Gaudreau Ministère de l'Environnement Direction du patrimoine écologique et du développement durable Édifice Marie-Guyart 4e étage, boîte 21 675, boul. René-Lévesque Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3907 Télec. : (418) 646-6169	Accroître l'éducation, la sensibilisation et la formation à la conservation volontaire. Appuyer les organismes engagés dans la conservation en milieu privé. Appuyer l'utilisation de moyens de conservation efficaces. Mettre en œuvre des mesures d'incitation à la conservation volontaire.	Clientèle Tout propriétaire (individu ou personne morale) de milieu naturel. Projets Tout projet de protection d'un milieu naturel d'intérêt sur une propriété privée ou sur une partie de celle-ci, dont le titre de propriété n'est pas contesté et dont le propriétaire désire amorcer une démarche en vue de conclure une entente de conservation ou de faire un don de terrain. Les projets présentés ne doivent pas faire l'objet d'autres aides financières du gouvernement du Québec. Aide financière Frais liés à la préparation des documents légaux et à l'enregistrement au Bureau de la publicité et des droits : - 100 % des frais, de maximum de 1 000 \$. Frais de consultation fiscale lorsqu'il s'agit d'un don : - 75 % des frais, pour un maximum de 750 \$. Frais liés à l'évaluation foncière d'une propriété : - 75 % des frais, pour un maximum de 500 \$. Frais liés à la description foncière d'une	Évaluation Les projets admissibles seront sélectionnés en fonction de l'intérêt de la propriété en matière de conservation, de la durée prévue pour l'entente de conservation, de la disponibilité de l'aide financière, de la contribution du propriétaire et de la possibilité de réaliser le projet au plus tard le 31 mars 2003. Les projets ayant été sélectionnés recevront une aide financière, dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible au programme.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Environnement (MENV) - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			propriété : - 75 % des frais, pour un maximum de 500 \$. Frais liés à la réalisation d'un plan de protection: - 50 % des frais, pour un maximum de 500 \$. Frais liés à un inventaire biophysique: - 50 % des frais, pour un maximum de 500 \$. Frais liés à la signalisation: - 100 % des frais, pour un maximum de 200 \$. Mesure de soutien à la réalisation de projet Un montant maximum de 500 \$ peut être accordé à un propriétaire qui s'associe à un organisme de conservation pour bénéficier d'un soutien dans la réalisation des activités menant à une entente de conservation. Période d'inscription La date limite pour présenter un projet est le 1er mars 2003.	
			<u>Hyperlien :</u>	
			Adresse	Description
			www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/prive/guide-prop.htm	Programme Partenaire pour la conservation volontaire, volet propriétaire

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Soutien des regroupements sectoriels en économie sociale	Luc Casey Direction des coopératives	Soutenir la mise en oeuvre d'activités structurantes qui auront un effet certain sur le développement des entreprises d'économie sociale. Les secteurs retenus par le programme sont les suivants : - les services à domicile; - les services à la petite enfance; - les services en périnatalité; - le domaine de l'environnement; - le domaine récréotouristique; - la culture.	Les regroupements nationaux d'entreprises de l'économie sociale, constitués en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, et les regroupements d'entreprises de l'économie sociale, constitués en vertu de la Loi sur les coopératives. Les projets doivent porter, entre autres, sur : - le développement d'outils de mise en réseau; - le développement de marchés; - la veille sectorielle; - le développement de regroupements d'achats; - l'amélioration de l'expertise des gestionnaires.	
<u>Hyperlien :</u> Adresse www.mic.gouv.qc.ca/aide/fiches/psreses.html Description Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Impact PME : Emplois stratégiques	MIC	Créer un nouveau poste de technicien ou de professionnel concernant un projet lié à l'innovation ou à l'exportation.	Entreprises comptant 250 employés et moins. Le chiffre d'affaires annuel doit se situer entre 100 000 \$ et 10 000 000 \$. Entreprises qui entreprennent une démarche stucturée. D'autres critères s'appliquent selon le projet.	
Hyperlien : Adresse www.mic.gouv.qc.ca/aide/impact.html				
Impact PME : Exportation	MIC	Permettre la réalisation de projets touchant les aspects suivants : - la promotion-prospection; - l'exposition; - l'étude de marché; - la visite de partenaires étrangers; - l'adaptation au marché; - la négociation d'une alliance stratégique.	250 employés et moins. Chiffre d'affaires annuel entre 100 000 \$ et 10 000 000 \$. Démarche structurée. Autres critères selon le projet.	
Hyperlien : Adresse www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/impact-exportations.html				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Impact PME : Innovation	MIC	Favoriser l'intégration de nouvelles compétences au sein des PME québécoises. Assumer une partie des salaires versés. Le nouvel employé, professionnel ou technicien, réalisera des activités à l'interne dans l'un des domaines suivants : - recherche et développement industriels; - transfert de technologie; - production à valeur ajoutée; - amélioration de produits existants; - veille stratégique.	Entreprises légalement constituées. Regroupements d'entreprises provenant de l'ensemble des secteurs de l'activité économique. Les entreprises doivent compter 250 employés ou moins pour être admissibles. Les entreprises de commerce de détail et du secteur des services personnels sont exclues. Le maximum de 250 employés ne s'applique pas aux demandes d'aide visant à la réalisation d'un projet spécial lié au commerce international.	
<u>Hyperlien :</u> Adresse www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/impact-innovation.html Description				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Placement étudiant du Québec	MIC	Permettre aux étudiants d'occuper un emploi d'été et d'acquérir une expérience pertinente. Favoriser la création d'emplois spécialisés à l'intention des étudiants des disciplines scientifiques, techniques et touristiques. Développer l'employabilité de la main-d'oeuvre étudiante. Permettre aux entreprises d'évaluer les candidats potentiels. Favoriser le rapprochement entre les établissements de formation et les entreprises québécoises. Permettre l'encadrement d'étudiants par un tuteur.	Programme de placement dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire. Programme de placement dans l'entreprise privée. Stages pour nouveaux diplômés.	Compte tenu de la diversité des entreprises admissibles et des modalités propres à l'un ou l'autre des programmes, il est conseillé de communiquer avec la direction du Placement étudiant du Québec, au numéro sans frais au 1 800 463-2355.
Hyperlien : Adresse www.peq.mic.gouv.qc.ca/ Description				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédit d'impôt pour le design de mode	MIC	Favoriser l'utilisation du design de mode (ou design textile) comme moyen de recherche et de développement de produits afin de stimuler au Québec le développement d'entreprises à forte valeur ajoutée.	Sont visées par cette mesure les sociétés ou sociétés de personnes qui exploitent au Québec une entreprise manufacturière dans le secteur de la mode (dans le cas où les designers travaillent pour l'entreprise) et qui sont audacieuses en matière d'innovation.	
Hyperlien : Adresse Description				
www.mic.gouv.qc.ca/credit-impot-design-mode/index.html			Crédit d'impôt pour le design de mode	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédit d'impôt remboursable au commerce électronique	MIC	Inciter les PME à intégrer rapidement le commerce électronique dans leur processus d'affaires. Le gouvernement du Québec a annoncé, lors du Discours sur le budget du 14 mars 2000, la mise sur pied d'un crédit d'impôt remboursable pour le développement de sites Web transactionnels ou de systèmes de transactions entre entreprises (EDI). Ce crédit d'impôt remboursable couvre 40 % des dépenses engagées par une PME pour créer un tel site ou un tel système. L'aide maximale est fixée à 40 000 \$ par société. Les entreprises avaient jusqu'au 31 mars 2002 pour se prévaloir de cette mesure. Le terme «commerce électronique» désigne les transactions qui utilisent les technologies informatiques et de communication aussi bien les réseaux électroniques fermés que le réseau Internet. Ces moyens permettent de faire des transactions commerciales autant avec les consommateurs qu'avec d'autres entreprises en abolissant la notion de distance.	Pour être admissible, l'entreprise doit : - avoir un actif inférieur à 12 millions de dollars* ; - ou - avoir un revenu brut inférieur à 25 millions de dollars*. * L'entreprise doit tenir compte de l'actif ou du revenu brut des sociétés auxquelles elle est associée, telles que la société mère ou une filiale, dans le calcul de son actif ou de son revenu brut. N.B. Les particuliers de même que les organismes ou associations sans but non lucratif ne sont pas admissibles à ce crédit d'impôt.	
Hyperlien : Adresse www.mic.gouv.qc.ca/programmes/fr/credit-commerce-electronique.html Description Crédit d'impôt remboursable au commerce électronique				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédit d'impôt remboursable pour la Cité de l'optique	MIC	La mesure fiscale, complémentaire au programme budgétaire déjà en place, vise à renforcer la vocation de la région de Québec, dans le domaine de la photonique, et à en faire un pôle d'excellence d'envergure mondiale dans ce domaine. Le crédit d'impôt a pour effet de compenser les frais engagés par les entreprises liées au secteur de la photonique pendant la période d'apprentissage des nouveaux employés.	Clientèle visée Une société admissible qui exerce dans la région de Québec des activités de fabrication et de commercialisation d'appareils ou d'équipements liés au secteur de la photonique. Critères d'admissibilité au crédit d'impôt Être une société admissible. Détenir un Certificat-Cité de l'optique émis par le ministère des Finances. Société admissible Une société qui exploite, dans la région de Québec, une entreprise de fabrication et de commercialisation d'appareils ou d'équipements liés au secteur de la photonique. De manière générale, est notamment exclue : - la société dont plus de 10 % du revenu brut provient d'une source autre que de l'exploitation d'une entreprise admissible selon la législation fiscale; - une personne exonérée d'impôt; - les sociétés de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée une telle société. Employé admissible L'employé admissible est celui qui répond aux critères d'admissibilité suivants : - être un employé travaillant dans une société admissible située dans la région de Québec;	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			- être un employé qui consacre au moins 90 % de son temps de travail directement à la fabrication ou à la commercialisation d'équipements ou d'appareils reliés au secteur de la photonique; -Être un employé qui consacre au moins 90 % de son temps de travail à entreprendre, à superviser ou à soutenir directement la fabrication ou la commercialisation d'équipements ou d'appareils liés au secteur de la photonique; De manière spécifique, en sont exclus les actionnaires désignés de la société, les employés dont les fonctions sont liées à l'administration générale de la société. Les employés de recherche et développement en sont également exclus.	
		<u>Hyperlien :</u> Adresse	Description	
		www.mic.gouv.qc.ca/programmes/fr/cite-optique.html	Crédit d'impôt remboursable pour la Cité de l'optique	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme UBIFRANCE/QUÉBEC	MIC	Le programme UBIFRANCE/QUÉBEC résulte d'une entente franco-qubécoise de coopération industrielle administrée conjointement par le ministère des Finances, pour le Québec, et UBIFRANCE pour la France. Il vise à favoriser la négociation et la conclusion d'accords de partenariat entre petites et moyennes entreprises françaises et québécoises. Le programme permet de prendre en charge, dans les conditions décrites ci-dessous, la préparation d'une mission, le coût du transport transatlantique, les frais de séjour et les déplacements interurbains en France.	Sont admissibles au programme, les petites et moyennes entreprises ayant avec un partenaire français un projet de nature industrielle : acquisition ou cession de savoir-faire ou de brevet pour la fabrication d'un produit ou l'exploitation d'un procédé sous licence, développement conjoint d'un produit ou d'un procédé, création d'une société mixte ou d'une filiale à vocation industrielle, etc. Une entreprise qui fait une demande doit avoir une existence légale. Aucun chiffre d'affaires minimum n'est exigé, mais la capacité technique et financière de réaliser le projet envisagé est l'un des premiers critères d'acceptation. Le programme ne s'adresse pas aux entreprises qui recherchent un partenaire. Les entreprises doivent avoir déjà trouvé un partenaire et pris contact avec lui. De plus, les échanges doivent avoir mis en évidence un intérêt réciproque pour un accord industriel.	
<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	
www.mic.gouv.qc.ca/aide/fiches/ubifrance.html#EntNonAdmin			Programme UBIFRANCE/QUÉBEC	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Projet Inforoute-jeunesse	Placement étudiant du Québec	Favoriser l'appropriation des technologies de l'information et des communications (TIC) et l'utilisation de l'inforoute, dans le but d'améliorer l'environnement d'affaires des PME. Aider les commissions scolaires et les centres d'accès communautaires à entretenir leur parc informatique, à développer leur site Internet et à soutenir la communauté. Offrir aux entreprises admissibles l'occasion d'évaluer les candidats potentiels et de les recruter éventuellement pour combler des postes de longue durée. Permettre aux étudiants d'acquérir une expérience de travail afin de faciliter leur intégration au marché du travail. Susciter l'intérêt des étudiants à entreprendre une carrière dans le domaine de l'économie du savoir.	L'employeur doit être une entreprise légalement constituée, ou : - un organisme sans but lucratif (OSBL); - une coopérative; - une commission scolaire; - un centre d'accès communautaire (école, bibliothèque, autre lieu public géré par un OSBL ou une municipalité offrant l'accès à Internet). L'organisation d'accueil doit aussi : - démontrer qu'elle constitue pour l'étudiant un milieu propice à des apprentissages dans le domaine des TIC; - œuvrer dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique, à l'exception du commerce de détail et des services personnels et domestiques. Les ministères et organismes rattachés aux fonctions publiques fédérale et provinciale en sont exclus; - fournir au stagiaire l'équipement nécessaire, spécifié au point Nature des stages. L'entreprise touristique en hébergement ou en restauration doit avoir au moins 5 employés permanents et 6 chambres accessibles par l'intérieur du bâtiment (établissements hôteliers). Les restaurants doivent avoir un permis d'alcool et leur activité principale doit consister à préparer et à servir des repas destinés à être consommés sur place. L'étudiant doit : - être citoyen canadien, résident permanent ou détenir un permis de travail valide;	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			- résider au Québec; - répondre aux exigences du stage en matière de connaissances et d'aptitudes (voir section Nature des stages); - être inscrit au Placement étudiant du Québec (PEQ); - être étudiant à temps plein* dans un programme de formation menant à l'obtention, soit : - d'une reconnaissance universitaire; - d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AES); - d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP); ou avoir terminé ses études au cours des trois mois précédant le début du stage; - avoir moins de 30 ans, conformément aux conditions d'admissibilité du Fonds jeunesse Québec.	
	Hyperlien : Adresse		Description	
	www.peq.mic.gouv.qc.ca/pij.htm		Projet Inforoute-jeunesse	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI)	MIC	Le Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI) vise à appuyer les entreprises qui souhaitent concrétiser un projet d'investissement au Québec. Le ministère des Finances assume une partie des frais des services d'experts en vue des études de faisabilité, c'est-à-dire les études préalables à la décision d'investir. On entend par projet d'investissement l'ajout d'équipements ou de machines, ou la construction de nouvelles installations, en vue d'accroître la production de biens ou de services d'une entreprise, de la repositionner dans des créneaux prometteurs ou d'améliorer sa productivité.	Le PACPI s'adresse aux entreprises québécoises ou étrangères qui exercent leurs activités dans les secteurs industriels relevant du MIC : - fabrication; - recyclage; - services aux entreprises; - R-D industrielle; - services scientifiques.	
Hyperlien : Adresse www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/pacpi.html				
			Description Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI)	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la diversification des marchés dans les Amériques	MIC	D'ici 2010, l'objectif du programme consistera à tripler le nombre d'entreprises québécoises qui exportent régulièrement vers l'Amérique latine et les Antilles.	Les projets regroupant plusieurs entreprises et auxquels participent de nouveaux exportateurs ou des exportateurs en diversification de marché sont admissibles. Voici des exemples d'activités qu'encourage le Programme d'aide à la diversification des marchés dans les Amériques : - organisation de forums sectoriels et de séminaires de sensibilisation sur les perspectives de certains marchés latino-américains; - projets mis en œuvre par de grands groupes industriels et de services conseils, lorsque ceux-ci incluent de nouveaux exportateurs; - implantation de vitrines commerciales permanentes dans des villes latino-américaines; - organisation de missions vers 10 pays latino-américains prioritaires : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Mexique, Pérou, République dominicaine et Venezuela; - participation à des événements à grand rayonnement en Amérique latine, tels que des foires et des expositions; - accueil de groupes de participants à des événements majeurs au Québec; - projets industriels de démonstration ou projets pilotes; - toute autre activité innovatrice permettant à des groupes d'entreprises de faire des affaires en Amérique latine.	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST)	MIC	Le volet Forma-stage du Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie soutient les entreprises qui font face aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée qui freinent la réalisation de leurs projets d'expansion. Il vise à la création d'emplois permanents. Les secteurs industriels prioritaires ciblés par ce programme sont les technologies de l'information, l'aérospatiale, les biotechnologies et les nouveaux matériaux.	Sont admissibles les entreprises des technologies de l'information, de l'aérospatiale, des biotechnologies et des nouveaux matériaux ou, exceptionnellement, celles du secteur manufacturier ou du tertiaire technologique en mesure de démontrer des pénuries de main-d'œuvre dans leur secteur d'activité.	Les entreprises admissibles sont légalement constituées, sont en activité depuis au moins un an, ont au Québec un établissement, respectent, s'il y a lieu, les exigences et les conditions d'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et celles du Programme d'obligation contractuelle Égalité dans l'emploi, et répondent à l'une des définitions suivantes : - Entreprises du secteur manufacturier, selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), ou en mesure de faire la preuve que leur valeur ajoutée dans les activités économiques admissibles est plus grande que celle des activités économiques non admissibles; - Entreprises du secteur tertiaire technologique, dont la majorité des activités consiste en des services de laboratoires industriels de recherche et de développement, de laboratoires de recherche et de services scientifiques, de laboratoires d'analyse, d'informatique, de création et de design dans le domaine des biens manufacturés.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire	Placement étudiant du Québec	Le programme vise à : - offrir à des étudiants du Québec des emplois rémunérés généralement liés à leur spécialité universitaire; - améliorer leur connaissance de la langue anglaise; - leur donner l'occasion de connaître la réalité sociale et culturelle d'une autre province.	Pour être admissibles au programme, les candidats doivent : - être citoyens canadiens; - résider de façon permanente au Québec; - étudier dans une université québécoise aux trimestres d'automne 2002 et d'hiver 2003, et avoir obtenu, ou être en voie d'obtenir, 12 crédits à l'un ou l'autre de ces trimestres; - avoir une connaissance minimale de l'anglais et du français.	
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.peq.mic.gouv.qc.ca/prg_echnng_page2.htm			Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire	
Programme de placement dans l'entreprise privée	Placement étudiant du Québec	Comme l'entreprise privée est le plus grand incubateur d'emplois pour les jeunes, le PEQ communique avec quelque 48 000 entreprises de tous les secteurs d'activité par l'intermédiaire d'associations spécialisées ou de regroupements de gens d'affaires, par les médias, par télémarketing ou par la poste.	Le PEQ possède le plus important fichier de candidatures d'étudiants dans tous les domaines de formation. On y trouve l'offre de l'étudiant du secondaire qui espère décrocher son tout premier emploi aussi bien que celle du technicien hautement spécialisé ou de l'universitaire du 1er, 2e ou 3e cycle possédant de bonnes connaissances et de l'expérience dans un domaine de formation précis.	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de placement dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec	Placement étudiant du Québec	Offrir aux étudiants du Québec un emploi d'été au gouvernement en fonction de leur formation.	Avoir terminé sa 5e année secondaire ou être âgé d'au moins 16 ans, le 30 juin prochain.	Remplir la demande d'emploi.
Hyperlien : Adresse Description				
	www.peq.mic.gouv.qc.ca/prg_gouv.htm		Programme de placement dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec	
Programme de soutien à l'emploi stratégique	Placement étudiant du Québec	Le Programme de soutien à l'emploi stratégique favorise le rapprochement entre les employeurs et la relève étudiante. Conscient d'être entré de plain-pied dans l'économie du savoir, le PEQ est désireux d'inciter les entreprises à offrir aux étudiants et futurs diplômés des emplois structurants et de longue durée.	Se reporter au volet Perspectives d'avenir pour les stagiaires et au volet Étudiants-stagiaires en milieu touristique.	Étudiant admissible L'étudiant doit être citoyen canadien ou immigrant reçu et habiter au Québec. L'étudiant qui remplira la " demande d'emploi " doit poursuivre ses études à temps plein : - au secondaire dans un programme menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP; - au collégial, préuniversitaire ou technique, en vue de l'obtention d'un DEC ou d'une AEC; - à l'université, à l'un ou l'autre des trois cycles de l'enseignement; - ou avoir terminé ses études au cours des trois mois précédant le début du stage.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux vitrines technologiques (PSVT)	MIC	Le programme vise à appuyer les PME dans leur démarche de commercialisation d'une innovation technologique, développée au Québec et pour laquelle la démonstration en situation réelle d'utilisation est nécessaire. Au sens du programme, l'innovation technologique consiste dans la création d'un nouveau produit ou procédé ou dans l'amélioration substantielle d'un produit ou procédé existant, à partir de connaissances scientifiques ou techniques ou à la suite d'activités de recherche et de développement. Elle peut aussi résulter de l'intégration de produits ou procédés existants dans la mesure où l'innovation résultante comporte une proportion importante de technologies créées au Québec.	Pour être admissible, l'entreprise qui fait la demande doit : - être légalement constituée et être en activité au Québec à la date de la demande - avoir 250 employés ou moins; - être dans l'une des catégories suivantes : - le domaine manufacturier; - les technologies de l'information (à l'exception des services conseils); - la gestion des déchets et de l'assainissement; - le tertiaire technologique dont la majorité des activités se situe dans le secteur des services de laboratoire de recherche et celui des services scientifiques. Les établissements d'enseignement, leurs mandataires ou organismes affiliés, ainsi que les entreprises et organismes dont plus de 40 % du financement provient de fonds publics, n'y sont pas admissibles.	
Hyperlien : Adresse www.mic.gouv.qc.ca/science-techno/programme/vitrine-techno.html Description Programme de soutien aux vitrines technologiques				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Coordonnateur : Relève du ministère des Finances pour 2003/2004

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Le Régime d'investissement coopératif (RIC)	MIC	Le RIC vise à favoriser la capitalisation des entreprises coopératives admissibles en accordant un avantage fiscal à leurs membres et à leurs employés qui y investissent. Depuis l'entrée en vigueur du Régime, en 1985, les membres et les employés de coopératives ont investi près de 200 millions de dollars dans leurs entreprises.	Le Régime s'adresse : - aux coopératives de travail; - aux coopératives dont au moins 90 % des activités consistent en des activités de production, de transformation ou d'agriculture; - aux coopératives dont au moins 90 % des activités consistent à fournir des biens ou des services qui permettent aux personnes qui transigent avec la coopérative d'en tirer un revenu d'entreprise ou de biens.	Les investisseurs admissibles sont : - les membres (personnes physiques) de la coopérative et ses employés; - les sociétés membres d'une coopérative agricole; - les employés d'une société dont tous les membres sont des coopératives ou des fédérations de coopératives; - les employés d'une filiale de premier niveau d'une coopérative.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) - Coordonnateur : Michel Noël (418) 380-2304, poste 7143

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux radios autochtones	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Consolider les radios locales. Les inciter à échanger entre elles. Favoriser l'usage des langues autochtones.	Radios autochtones locales ou leurs mandataires. Sociétés autochtones de communication.	Aide au fonctionnement des radios. Aide aux projets spéciaux à l'intention des sociétés de communication.
Programme de soutien au développement des communications	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Financer des projets structurants en communication ayant des retombées économiques durables.	Entreprises, associations, organismes, groupes de recherche liés aux médias et aux technologies de l'information.	Le promoteur assume au moins 33 % du coût total.
Protocole de développement culturel	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Permettre aux Autochtones de prendre en main leur développement culturel.	Nations autochtones.	Entente de trois ans.
Programmes de bourses aux artistes professionnels	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Soutenir la création, la production et la diffusion dans les domaines des arts de la scène (arts multidisciplinaires, arts du cirque, chanson, danse, musique, théâtre), des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art, de la littérature et de la recherche architecturale, ainsi que les projets de perfectionnement et de déplacement des artistes professionnels.	Organismes artistiques sans but lucratif (producteurs, diffuseurs spécialisés, centres d'artistes, associations professionnelles) et artistes professionnels québécois.	Critères généraux pour tous les programmes et critères particuliers propres à chaque discipline artistique.
Programme de subventions des organismes artistiques	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Soutenir la création, la production et la diffusion dans les domaines des arts de la scène (arts multidisciplinaires, arts du cirque, chanson, danse, musique, théâtre), des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art, de la littérature et de la recherche architecturale, ainsi que les projets de perfectionnement et de déplacement des artistes professionnels.	Organismes artistiques sans but lucratif (producteurs, diffuseurs spécialisés, centres d'artistes, associations professionnelles) et artistes professionnels québécois.	Critères généraux pour tous les programmes et critères particuliers propres à chaque discipline artistique.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) - Coordonnateur : Michel Noël (418) 380-2304, poste 7143

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Rencontre culture-éducation	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Encourager les écoles à recourir aux ressources culturelles de leur milieu pour enrichir et compléter les enseignements dispensés à l'école. Enrichir, par les arts et la culture, les aptitudes et les compétences intellectuelles, affectives et sociales des jeunes. Développer chez les élèves le plaisir, le goût et l'habitude de la fréquentation des oeuvres, des lieux et des événements culturels, tout en développant leur sens critique. Favoriser davantage la collaboration entre les intervenants du milieu scolaire, du milieu culturel et du milieu municipal. Valoriser les professions du domaine des arts et de la culture.	Artistes professionnels. Organismes artistiques sans but lucratif. Établissements d'enseignement.	Projet réalisé par des artistes professionnels. Participation active des élèves.
Étalez votre science	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Sensibiliser la population aux réalités de la science et de la technologie. Réduire l'écart entre les connaissances des publics avertis et celles du reste de la population.	Organismes sans but lucratif. Conseils de bande. Les organismes à but lucratif sont admissibles uniquement aux projets de séries télévisées et de documentaires destinés à une diffusion télévisuelle.	Projets de documentaires, séries télévisuelles, sites Internet, publications, expositions, matériel d'animation ayant pour but de vulgariser des contenus à caractère scientifique et technique auprès des jeunes dans la population en général.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) - Coordonnateur : Michel Noël (418) 380-2304, poste 7143

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Projets en matière de patrimoine	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Soutenir financièrement la restauration de biens patrimoniaux. Soutenir les organismes à l'égard de projets novateurs de sensibilisation au patrimoine régional auprès de la population.	Toute personne physique ou morale propriétaire de biens culturels classés. Groupes ou organismes sans but lucratif légalement constitués. Conseils de bande.	Travaux essentiels au maintien ou à la restauration de l'immeuble. Biens mobiliers et immobiliers classés. Qualités scientifiques et didactiques du projet. Degré d'autofinancement et réalisme budgétaire.
Soutien à la restauration du patrimoine religieux	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Soutenir financièrement la restauration du patrimoine religieux.	Propriétaires d'édifices à vocation religieuse, d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt d'art patrimonial conservés en ces lieux.	Les biens admissibles sont tous les lieux de culte officiels et les autres édifices à vocation religieuse d'intérêt patrimonial construits avant 1945 et utilisés à ces fins depuis plus de 50 ans.
Programme de soutien aux institutions muséales	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Consolider les institutions muséales de sorte qu'elles bénéficient des conditions adéquates favorisant la gestion, la conservation et la mise en valeur des collections ainsi que les activités d'éducation, d'animation et de diffusion.	Aide au fonctionnement : les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation. Aide aux projets : les musées, les centres d'exposition, les lieux d'interprétation et les regroupements régionaux d'institutions muséales légalement constitués.	Être un organisme sans but lucratif ou relever d'une municipalité, d'une fabrique, d'une communauté religieuse ou d'un établissement d'enseignement.
Programme de soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur	Michel Noël Tél. : (418) 380-2304, poste 7143	Promouvoir la participation des jeunes de 12 à 30 ans à différentes manifestations culturelles; - favoriser leur accès à des services techniques et professionnels afin de bonifier leur formation et d'améliorer leur performance; - accroître le nombre de jeunes qui s'adonnent à la pratique du loisir.	Les organismes sans but lucratif qui répondent aux critères du programme. L'organisme doit : - être légalement constitué et être sans but lucratif; - avoir son siège social au Québec; - être reconnu par le milieu comme un organisme de loisir culturel, apte à monter un projet d'envergure provinciale, nationale ou internationale.	Tous les projets présentés doivent être conformes aux objectifs du programme et s'inscrire dans les champs d'activité et les disciplines reconnues. Ils doivent se réaliser au plus tard le 31 octobre 2002.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) - Lyn Fleury (514) 864-2442

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Appui financier à la recherche sur les familles et les enfants	Bruno Malouin Tél. : (418) 646-7960	Contribuer à l'avancement de la recherche sur les familles et les enfants en répondant à l'un des objectifs suivants : - apporter de nouvelles connaissances; - ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de la politique familiale; - stimuler la diffusion et le transfert des connaissances résultant des recherches; - favoriser la coordination de la recherche.	Chercheur rattaché à une université à un centre ou à un institut de recherche oeuvrant au Québec. Organisme sans but lucratif constitué depuis au moins deux ans, oeuvrant et ayant son siège social au Québec. L'organisme doit être associé à un ou plusieurs chercheurs.	Retombées importantes du projet. Qualité scientifique du projet. Compétences de l'équipe de chercheurs.
Subvention au développement de centres de la petite enfance	Lyn Fleury Tél. : 514 864-2442	Contribuer au développement de projets de centres de la petite enfance pour l'attribution d'une subvention à l'encadrement d'un projet d'implantation, d'un volet installation ou milieu familial d'un centre de la petite enfance. Construire ou acheter un immeuble ou aménagement des locaux administratifs exigés en milieu familial.	Groupe de promoteurs désirant implanter un centre de la petite enfance. Détenteur d'un permis de centre de la petite enfance.	Être autorisé, par la ministre, à développer de nouvelles places. Le financement est fixé selon des normes prévues aux règles budgétaires.
Subvention pour le fonctionnement des centres de la petite enfance	Lyn Fleury Tél. : (514) 864-2442	Soutenir le fonctionnement des centres de la petite enfance.	Détenteurs d'un permis de centre de la petite enfance.	Selon les paramètres de financement suivants: le nombre de places annualisées et le taux d'occupation.
Subvention annuelle des garderies conventionnées	Lyn Fleury Tél. : (514) 864-2442	Favoriser l'accroissement du nombre de places à contribution réduite offertes aux parents.	Détenteurs d'un permis de garderie, admissible à du financement et qui a conclu une entente avec la ministre.	Selon les paramètres de financement suivants: le nombre de places annualisé et le taux d'occupation.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) - Coordonnateur : Jean-Maurice Paradis (418) 266-8740

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux organismes communautaires	Les régies régionales de la santé et des services sociaux pour les organismes régionaux et locaux Le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les organismes nationaux	Reconnaître et promouvoir l'action des organismes communautaires. Offrir le soutien et l'information nécessaires aux organismes communautaires. Accorder un soutien financier aux organismes communautaires.	Pour être admissible au programme, les organismes doivent répondre aux critères suivants: - être une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives, dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration composé majoritairement de personnes utilisant les services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert, et dont les objets et les activités sont liés au domaine de la santé et des services sociaux; - avoir des règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale; - avoir des activités qui s'inscrivent dans la structure d'accueil du programme (voir brochure du programme à l'adresse électronique ci-dessous).	Conformité des activités de l'organisme avec les objets de sa charte. Contribution de la communauté à la réalisation des activités. Dynamisme et engagement de l'organisme dans son milieu, concertation avec les ressources du milieu. Réponse aux besoins du milieu. Mise sur pied de solutions concrètes, capacité de l'organisme à rejoindre les personnes et importance de la participation aux activités. Démonstration d'un fonctionnement démocratique. Démonstration d'une gestion saine et transparente. Capacité de diversifier ses sources de financement.
<u>Hyperlien :</u>			<u>Description</u>	
<u>Adresse</u>				
www.msss.gouv.qc.ca/acrobat/fr/document/publi_g/guides/fr-guide-III.pdf			Brochure explicative et formulaire d'inscription (aller dans "Publications gratuites")	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Sécurité publique (MSP) - Coordonnateur : Michel Bolduc (418) 528-6836

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de mobilisation des collectivités	Michel Bolduc Coordonnateur aux affaires autochtones	Aider les collectivités à élaborer et à mettre en oeuvre des solutions locales aux problèmes contribuant à la criminalisation et à la victimisation et touchant particulièrement les enfants, les adolescents, les femmes et les Autochtones. Il s'applique également à accroître la sensibilisation et le soutien du public en ce qui a trait aux démarches efficaces de prévention du crime.	Les organismes admissibles sont principalement des organisations et des associations professionnelles sans but lucratif. Les activités subventionnées peuvent servir à évaluer des besoins, à mobiliser, à sensibiliser. Toutefois, les activités axées sur la répression du crime ou la réinsertion sociale des personnes contrevenantes ne sont pas subventionnées. Les organismes admissibles sont sollicités au moins une fois par année et une date de tombée pour la soumission des projets est fixée lors de la sollicitation. Les organismes qui désirent être ajoutés à la liste de sollicitation peuvent communiquer avec le responsable.	Les projets soumis doivent avoir une durée maximale d'un an et l'aide accordée ne pourra dépasser 50 000 \$ par année.
Hyperlien : Adresse Description				
	www.msp.gouv.qc.ca/prevention		Site Internet du ministère de la Sécurité publique	
Programme Fonds d'investissement dans la prévention du crime	Michel Bolduc Coordonnateur aux affaires autochtones	Appuyer financièrement un nombre limité de projets pilotes novateurs et prometteurs, exportables dans d'autres villes ou régions. Ce programme permet également de financer des travaux de recherche et d'évaluation en prévention de la criminalité.	Les organismes admissibles sont les organismes et les associations professionnelles sans but lucratif, les coalitions et réseaux nationaux et locaux ainsi que les établissements d'enseignement. Les contributions financières annuelles peuvent atteindre 500 000 \$ pendant quatre années consécutives.	L'organisme requérant doit soumettre une lettre d'intention de trois pages décrivant le projet proposé, la clientèle et les objectifs visés, le budget estimé et le budget demandé, les partenaires et l'échéancier. Le ministère de la Sécurité publique consultera les membres du Comité interministériel de soutien aux différents programmes de financement en prévention de la criminalité pour sélectionner les propositions les plus intéressantes.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère de la Sécurité publique (MSP) - Coordonnateur : Michel Bolduc (418) 528-6836

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de partenariat en prévention du crime	Michel Bolduc Coordonnateur aux affaires autochtones	Appuyer financièrement l'élaboration de banques de renseignements ou d'outils en prévention de la criminalité qui facilitent la participation locale et qui pourraient être utilisés dans d'autres villes ou régions.	Les séminaires et les conférences, les activités de formation et de perfectionnement, l'élaboration d'outils sont des activités admissibles à ce programme de financement. Les organisations et les associations professionnelles sans but lucratif, ainsi que toute autre organisation non gouvernementale contribuant à la prévention de la criminalité, peuvent demander une contribution financière dans le cadre du Programme de partenariat en prévention du crime. Le montant maximal dont peut bénéficier un organisme est de 200 000 \$ annuellement pour une période maximale de trois années consécutives.	
Hyperlien : Adresse Description				
www.msp.gouv.qc.ca/prevention				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Régions (MREG)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds de développement régional	Conseil régional de développement (CRD) de la région	Deux volets : - permettre la réalisation de projets régionaux structurants jugés prioritaires par le CRD; - permettre le financement de mesures, activités,d'interventions ou de programmes, convenu dans le cadre d'ententes spécifiques entre le CRD et les ministères et organismes gouvernementaux.	Les organismes sans but lucratif, les MRC, les municipalités, les conseils de bande et les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un OSBL.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au CRD de la région).
Hyperlien :				
Adresse			Description	
DÉVELOPPEMENT LOCAL	www.mreg.gouv.qc.ca/		Site Internet du ministère des Régions	
Les mesures de développement local sont placées sous la responsabilité des CLD implantés dans toutes les MRC du Québec ou territoires équivalents.	Centre local de développement (CLD) de la MRC ou du territoire équivalent	Soutenir des projets d'entreprises d'économie sociale.	Organismes sans but lucratif.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au CLD de son territoire).
		Aider les jeunes entrepreneurs à démarrer leur première entreprise en leur offrant un soutien technique et financier.	Coopératives.	Aide financière accordée sous forme de subvention au démarrage (s'adresser au CLD de son territoire).
		Favoriser le démarrage ou l'expansion d'entreprises.	Personnes ayant au moins 18 ans et au plus 35 ans.	Aide financière accordée sous forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, etc. (s'adresser au CLD de son territoire).
Aide financière accordée aux entreprises par les CLD.			Toute entreprise en démarrage ou en expansion, incluant celles de l'économie sociale.	
Hyperlien :				
Adresse			Description	
	www.mreg.gouv.qc.ca/		Site WEB du ministère des Régions	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Régions (MREG)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds conjoncturel de développement	MREG	Répondre à des situations particulières ou conjoncturelles. Permettre la réalisation de projets interrégionaux structurants jugés prioritaires.	Les organismes sans but lucratif, les municipalités, les MRC et les conseils de bande.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au bureau régional du MREG).
Hyperlien : Adresse Description				
			www.mreg.gouv.qc.ca/	Site Internet du ministère des Régions
Les produits du terroir	MREG	Mettre en valeur les produits agroalimentaires et agroforestiers de qualité, représentatifs des terroirs locaux et régionaux.	Les entrepreneurs (producteurs-exploitants, coopératives, travailleurs autonomes, artisans) qui détiennent le savoir-faire nécessaire à la réalisation du projet.	Subvention maximale de 25 000 \$ (s'adresser au bureau régional du MREG).
Hyperlien : Adresse Description				
			www.mreg.gouv.qc.ca/	Site Internet du ministère des Régions

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Régions (MREG)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) (Réservé aux régions ressources et aux 20 MRC moins favorisées des régions centrales)	MREG	Appuyer les investissements des PME ayant pour objet de favoriser la réalisation de projets de développement d'entreprises et la création d'emplois.	Les entreprises privées à but lucratif et les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée à but lucratif. Les entreprises manufacturières, touristiques, environnementales et, de manière spécifique à chaque région, des entreprises dont les activités s'inscrivent dans les priorités de développement établies dans le plan stratégique de la région. Sont exclues des entreprises de commerce au détail, de commerce de gros et de la restauration. Cependant, les projets d'entreprises liées à des activités de commerce au détail, pour les entreprises localisées dans la région du Nord-du-Québec, au nord du 55e parallèle, pourront être considérés.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au bureau régional du MREG).
Hyperlien : Adresse Description				
www.mreg.gouv.qc.ca			Site internet du ministère des Régions	
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence dans les régions ressources	MREG	Accélérer la diversification de l'économie des régions ressources par le développement de certains créneaux d'excellence priorisés par les régions.	Les organismes sans but lucratif et légalement constitués, les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les coopératives, les corporations privées à but lucratif, les conseils de bande des communautés autochtones.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au bureau régionale du MREG)
Hyperlien : Adresse Description				
www.mreg.gouv.qc.ca			Site internet du ministère des Régions	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Régions (MREG)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Plans de relance propres à certaines régions ou MRC	MREG	Plan de relance de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine. Plan de relance de l'est de la Minganie. Plan de relance de la Basse-Côte-Nord. Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu.		S'adresser au bureau régional du MREG pour obtenir de l'information sur les divers programmes et mesures.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mreg.gouv.qc.ca			Site internet du MREG	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédits de droits pour le financement de la mise en production d'un gisement par une PME minière	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Soutenir la PME minière qui a découvert un gisement prometteur et l'aider à passer à l'étape de l'exploitation.	PME minière installée au Québec et dont l'actif est inférieur à 50 M\$.	Réaliser un placement auprès d'une institution financière. Versement à l'entreprise d'un montant pouvant atteindre 12 % de certaines dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3 M\$.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				
Programme d'aide aux infrastructures minières	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Susciter et accélérer les investissements miniers. Entreprises minières.		Participation gouvernementale maximale de 20 % de l'investissement.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Stimuler l'exploration minière de base et la prospection par les particuliers et par les entreprises. Encourager le milieu socio-économique à participer davantage. Favoriser la découverte de nouveaux indices minéralisés. Favoriser une participation accrue des communautés autochtones à l'industrie minière. Stimuler les travaux d'exploration en profondeur par la réalisation de forages profonds à partir de la surface.	Prospecteurs autonomes. Entreprises d'exploration minière. Fonds miniers régionaux. Fonds autochtones d'exploration.	Toutes substances, sauf les hydrocarbures, le sable et le gravier. Réalisation des forages de plus de 400 mètres à partir de la surface dans la sous-province géologique de l'Abitibi en vue de vérifier une cible géologique ou géophysique pouvant mener à la mise au jour d'un gisement de métaux usuels ou précieux. Doit être situé en dehors d'un site minier en production. De 400 à 1000 mètres : 50 %; 1000 mètres et plus : 75 %. Exploration de surface : 50 % du coût, montant maximum de 50 000 \$ pour une entreprise; de 5 000 \$ à 15 000 \$ pour un prospecteur autonome. Exploration avancée : 50 % du coût, maximum de 1 000 000 \$ par projet.

Hyperlien :

Adresse

Description

www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'assistance financière à la réalisation d'études technico-économiques et à l'innovation technologique	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Développer et utiliser de nouveaux procédés, transformation accrue (minéraux industriels). Faciliter la réalisation des études et des travaux nécessaires à l'amélioration de la productivité, de la modernisation et de la commercialisation.	Entreprises minières. Entreprises du secteur minier.	Appui financier maximal de 50 % du coût. Montant maximum de 250 000 \$ par demande.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				
Programme d'aide à la mise en valeur sur des amas minéralisés	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Susciter la mise en production de gisements.	Entreprises minières.	Participation gouvernementale maximale de 20 % de l'investissement.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Stimuler les activités de recherche et de développement. Favoriser les transferts de technologies. Contribuer à la formation de spécialistes québécois en techniques énergétiques de pointe. Permettre la diffusion de renseignements technico-économiques et de résultats des travaux de recherche et de développement. Favoriser l'exportation de savoir-faire et de biens et d'équipements. Contribuer au développement des entreprises et à la création d'emplois. Les domaines d'intervention : -la biomasse -l'énergie éolienne -l'hydrogène -les électrotechnologies -les gazotechnologies -l'énergie solaire -les carburants de substitution (éthanol, gaz naturel, etc.) -la petite hydraulique	Le programme est offert aux entreprises ou aux organismes ayant un bureau d'affaires au Québec et dont les activités concerne la recherche et le développement énergétique, la fabrication d'équipements, la production ou l'utilisation de l'énergie. Les entreprises étrangères établies ici et qui poursuivent des activités ayant un intérêt pour le Québec, les laboratoires et les centres de recherche de même que les fabricants non québécois qui exercent leurs activités dans le cadre d'ententes de coopération intergouvernementales sont admissibles, dans la mesure où leurs travaux sont réalisés au Québec. Les associations qui visent à promouvoir le développement technologique en énergie sont également admissibles à ce programme, de même que les chercheurs qui s'intéressent à la mise au point des équipements de production et de consommation d'énergie.	Les activités admissibles doivent être liées : - à la recherche-développement, c'est-à-dire aux travaux exécutés dans des entreprises, des universités ou des centres de recherche en vue de développer des filières énergétiques et des technologies connexes; - aux études de faisabilité, qui visent à vérifier si les résultats d'une recherche-développement peuvent concrètement mener à la mise au point de procédés ou d'équipements énergétiques. Ces études doivent principalement porter sur la faisabilité technique des développements projetés, sur leur viabilité économique et sur l'état des marchés; - aux démonstrations qui visent à vérifier et à démontrer la viabilité technico-économique des procédés, de produits, d'équipements ou de concepts; - aux associations qui contribuent à la promotion de la recherche-développement en énergie et à la diffusion des connaissances en matière de technologies énergétiques.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de promotion de l'efficacité énergétique	Agence de l'efficacité énergétique	Soutenir les projets et les activités visant à promouvoir l'efficacité énergétique. Par son programme de promotion de l'efficacité énergétique, l'agence accorde une aide financière et professionnelle pour les projets ou les activités qui permettent d'améliorer les connaissances et le savoir-faire, de stimuler l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec et d'appuyer le rayonnement de cette industrie à l'étranger.	Les clientèles admissibles au programme sont les entreprises, les associations professionnelles, les organismes représentatifs d'un secteur d'activité, les organismes sans but lucratif, les ministères et organismes du secteur public ou parapublic des gouvernements ainsi que les municipalités du Québec. L'admissibilité au programme est établie sur la base de tous éléments suivants : - la pertinence du projet en relation avec les objectifs de l'agence; - le respect des normes et règlements en vigueur; - la démonstration par le requérant qu'il est installé au Québec. Les activités acceptées en vertu de ce programme sont : - les études de faisabilité; - les projets de démonstration; - les projets de recherche et de développement; - les ententes de partenariat.	L'assistance offerte par l'agence est une aide financière ou technique. L'aide financière se présente sous forme d'un prêt sans intérêt, d'une subvention ou d'un prêt-subvention qui constitue une combinaison des deux. Les montants maximums consentis varient en fonction de l'activité financée. Dans tous les cas, les projets sont évalués sur la base de cinq critères, soit : - la qualité du projet; - les impacts énergétiques du projet; - les impacts économiques, sociaux, et environnementaux; - les retombées du projet; - la garantie de réalisation du projet. Pour bénéficier d'une assistance financière ou technique, le projet devra satisfaire à deux règles décisionnelles : la première exige une note minimum de 50% au critère « Impacts énergétiques du projet » et la seconde, un pointage de 65 et plus sur l'ensemble des critères. Le programme de promotion de l'efficacité énergétique peut être révisé. Il est donc fortement recommandé de prendre connaissance de la version officielle du programme auprès du personnel autorisé de l'agence ou à partir du site de l'agence à l'adresse internet suivante : www.aee.gouv.qc.ca
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/indes.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme Novoclimat	Agence de l'efficacité énergétique	Le programme Novoclimat vise, dans une perspective de développement durable, à soutenir et à susciter des initiatives afin d'améliorer la performance énergétique des habitations neuves. La mise sur pied d'un tel programme par l'agence et ses partenaires a pour objet de produire un effet structurant sur l'industrie de la construction résidentielle par la formation de plus de 1000 spécialistes de l'industrie de la construction.	La clientèle visée par le programme Novoclimat correspond à tous les acheteurs de maisons neuves.	Faire affaire avec un entrepreneur accrédité par Novoclimat. Le projet doit répondre aux critères suivants : - la construction de la nouvelle maison doit être confiée à un entrepreneur formé et accrédité par Novoclimat. Pour obtenir la liste des entrepreneurs accrédités Novoclimat, il faut communiquer avec le Forum sur l'efficacité énergétique de la chambre de commerce de sa région ou contacter l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, au numéro de téléphone : 1 877 727-6655; - la maison doit être de type unifamilial, neuve, détachée, jumelée ou en rangée, et construite au Québec; - la maison doit être chauffée principalement à l'électricité, au mazout ou au gaz naturel; - la nouvelle maison doit respecter les exigences techniques de Novoclimat.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme institutionnel	Agence de l'efficacité énergétique	Le Programme d'intervention en efficacité énergétique, secteur institutionnel, a pour but de susciter et de soutenir des initiatives ou des interventions susceptibles de mener à la mise sur pied de mesures ou à la réalisation de travaux pouvant réduire la consommation de l'énergie dans les bâtiments des réseaux public et privé de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Il exclut les édifices appartenant à la Société immobilière du Québec ou gérés par elle, la Société d'habitation du Québec et aux gouvernements municipaux.	Le programme couvre les analyses énergétiques, les études de faisabilité et les activités de valorisation des projets déjà réalisés pouvant servir d'exemples. Les conditions suivantes doivent être respectées : - le bâtiment visé est déjà construit, il appartient aux réseaux québécois, public ou privé, de la santé, des services sociaux et de l'éducation; - l'édifice visé par le projet ne doit pas être administré par la Société immobilière du Québec (SIQ), par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou par le gouvernement municipal, ni leur appartenir.	Une analyse énergétique ou une étude de faisabilité est admissible à une aide financière si : - le postulant participe au financement du projet à hauteur d'au moins 50 % du coût total du projet; - toutes les formes d'énergie utilisées dans l'édifice sont prises en considération dans le projet; - l'analyse est exécutée de façon professionnelle par une tierce partie; - l'analyse ne fait pas partie d'un contrat déjà signé entre le postulant et une tierce partie; - le postulant accepte de signer une entente. L'aide financière disponible se répartit comme suit : - analyse énergétique : 50 % du coût déboursé par le bénéficiaire (toutes taxes incluses) jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par analyse; - étude de faisabilité : 50 % du coût déboursé par le bénéficiaire (toutes taxes incluses). La consommation énergétique des bâtiments étudiés est également considérée pour fixer la limite de l'aide financière admissible. Un maximum de 10 000 \$ par bâtiment étudié est toutefois en vigueur; Les formulaires de demande d'aide financière sont disponibles auprès des forums efficacité énergétique des chambres de commerce locales, de même que sur le site Web de l'Agence. Les demandes remplies doivent être

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
				acheminées à ces mêmes forums efficacité énergétique.
	<u>Hyperlien :</u>			
	Adresse	Description		
	www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp			
Programme pour les bâtiments municipaux	Agence de l'efficacité énergétique	Le Programme d'intervention en efficacité énergétique – volet bâtiments municipaux, vise, dans une perspective de développement durable, à accompagner les municipalités dans une démarche complète en efficacité énergétique. La démarche, en trois étapes, vise à caractériser le parc de bâtiments, à soutenir des études de faisabilité sur les bâtiments, où le potentiel est le plus prometteur, puis à seconder la municipalité dans l'interprétation des études et dans les démarches menant à la rénovation des édifices. La première phase du programme devrait prendre fin en 2003, alors que les deux étapes subséquentes se termineront avec la réalisation des travaux établis.	Les municipalités et les arrondissements ayant une population comprise entre 10 000 et 50 000 habitants seront favorisés à l'étape de caractérisation du parc. Pour les municipalités dont la population est inférieure à 10 000 habitants, le programme est accessible mais privilégie une démarche sous la responsabilité de la municipalité régionale de comté. Pour les municipalités de plus de 50 000 de population, l'admissibilité au programme sera en fonction des ressources disponibles.	Adhérer au programme par l'entremise du formulaire de déclaration d'intention. Tous les bâtiments municipaux sont admissibles, à l'exception des arénas, des piscines intérieures et des systèmes d'éclairage extérieurs.
	<u>Hyperlien :</u>			
	Adresse	Description		
	www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) - secteur des mines	Ministère des Ressources naturelles et Investissement Québec	Inciter les entreprises à démarrer des projets d'investissement et favorisera l'émergence de nouveaux projets.	Entreprises minières.	Les projets admissibles devront nécessiter des investissements supérieurs à 2 M\$, représenter une augmentation importante des actifs immobilisés au Québec et débiter au maximum trois mois après leur approbation. Les projets devront être approuvés avant le 31 mars 2003. L'aide financière pourra prendre la forme soit d'une garantie de remboursement d'un maximum de 70 % de la perte nette relative à un engagement financier ne pouvant excéder 75 % du coût du projet, soit une prise en charge des intérêts représentant au maximum 8 % du coût du projet sur un prêt contracté par l'entreprise, soit une aide à la formation de la main-d'œuvre représentant au maximum 8 % du coût du projet.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS														
Programme pour les ménages à budget modeste	Agence de l'efficacité énergétique	L'objectif du Programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste est de fournir à une clientèle, dont la facture d'énergie représente un problème en matière de paiement, différents outils et moyens leur permettant de réduire leur facture d'énergie. Par ce programme, l'agence entend réduire de 5 % la facture énergétique de la clientèle participante tout en améliorant le confort des occupants et en réduisant les émissions de GES.	Ménages à revenu modeste habitant les régions desservies par les organismes mandataires du programme. Ces ménages doivent répondre aux critères suivants : - acquitter une facture d'énergie incluant le chauffage; - avoir un revenu familial ne dépassant pas les seuils suivant : <table><tr><td>- 1 personne</td><td>21 213 \$</td></tr><tr><td>- 2 personnes</td><td>28 752 \$</td></tr><tr><td>- 3 personnes</td><td>36 550 \$</td></tr><tr><td>- 4 personnes</td><td>42 084 \$</td></tr><tr><td>- 5 personnes</td><td>45 978 \$</td></tr><tr><td>- 6 personnes</td><td>49 910 \$</td></tr><tr><td>- 7 personnes et plus</td><td>53 667 \$</td></tr></table>	- 1 personne	21 213 \$	- 2 personnes	28 752 \$	- 3 personnes	36 550 \$	- 4 personnes	42 084 \$	- 5 personnes	45 978 \$	- 6 personnes	49 910 \$	- 7 personnes et plus	53 667 \$	Le programme est réalisé en partenariat avec onze organismes d'aide aux consommateurs dans huit régions du Québec. En tant que promoteurs du programme, ces derniers ont la responsabilité de livrer et de gérer l'intervention dans leur région respective. L'intervention consiste en une visite du logement du bénéficiaire au cours de laquelle des conseillers procèdent à une inspection sommaire des lieux (bilan énergétique sommaire), sensibilisent les occupants à l'efficacité énergétique et leur fournissent des conseils personnalisés en vue de les aider à réduire leur consommation d'énergie. Au cours de cette visite, des techniciens installent des matériaux d'isolation, de calfeutrage et de scellement. Le programme est gratuit pour les bénéficiaires. Pour la période 1999 à 2003, plus de 15 200 ménages devraient bénéficier du programme.
- 1 personne	21 213 \$																	
- 2 personnes	28 752 \$																	
- 3 personnes	36 550 \$																	
- 4 personnes	42 084 \$																	
- 5 personnes	45 978 \$																	
- 6 personnes	49 910 \$																	
- 7 personnes et plus	53 667 \$																	
<u>Hyperlien :</u>																		
<u>Adresse</u>		<u>Description</u>																
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp																		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'inspection énergétique ÉnerGuide	Agence de l'efficacité énergétique	Réaliser des inspections énergétiques dans les habitations : - une analyse méthodique de tous les aspects de la maison du point de vue de l'énergie : l'isolation, l'étanchéité, les systèmes de chauffage, la ventilation ou la climatisation et les habitudes face à l'énergie; - cette analyse se fait dans le cadre d'une visite à domicile qui dure environ deux heures; - une évaluation précise de l'étanchéité de la maison grâce au test d'infiltrométrie; - un rapport personnalisé et des recommandations de travaux à faire pour améliorer le confort et réduire la facture d'énergie; - des conseillers compétents et impartiaux formés et encadrés par l'Agence de l'efficacité énergétique.	L'inspection énergétique vise, pour le moment, les propriétaires de maisons unifamiliales, jumelées et en rangée, ainsi que les duplex et triplex, à condition que ces deux derniers types d'habitation jouissent d'une entrée commune et qu'une seule source d'énergie soit utilisée pour chauffer tous les logements.	Pour obtenir une inspection énergétique, il suffit de communiquer directement avec l'un ou l'autre des agents de livraison locaux de votre région pour prendre un rendez-vous ou de communiquer avec l'Agence de l'efficacité énergétique au numéro sans frais suivant : 1 877 727-6655. Seuls les agents de livraison reconnus par l'Agence de l'efficacité énergétique et ayant terminé une formation spécifique peuvent faire des analyses ÉnerGuide au Québec. Le service est offert au coût de 149,95 \$ (plus taxes) par unité de logement. Cependant certaines conditions s'appliquent. Aucun combustible ou système de chauffage n'est privilégié dans le cadre de ce service.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (MRN) - Coordonnateur : Nathalie Camdem (418) 627-6254, poste 3098

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Régime d'allocation des forces hydrauliques du domaine de l'État (programmes des petites centrales de 50 MW et moins)	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Mettre en valeur le potentiel énergétique des petites rivières visant à répondre à une partie des besoins énergétiques futurs tout en contribuant au développement économique des régions du Québec.	Une personne physique ou morale. Une société en commandite constituée notamment avec une MRC ou une communauté autochtone, à l'exception d'une municipalité, d'Hydro-Québec, ainsi que des employés du gouvernement du Québec.	Le régime concerne tous les sites hydrauliques dont les forces hydrauliques sont du domaine de l'État. Le régime s'applique également : - aux sites hydrauliques comportant, dans le domaine de l'État, une partie seulement des forces hydrauliques nécessaires à leur exploitation; - aux sites hydrauliques dont tous les terrains riverains nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation d'une petite centrale sont de propriété privée; - aux sites hydrauliques dont une partie des terrains riverains nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation d'une petite centrale ou à un barrage existant sont de propriété privée.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Inciter les entreprises à démarrer des projets d'investissement et favorisera l'émergence de nouveaux projets.	Entreprises minières.	Les projets admissibles devront nécessiter des investissements supérieurs à 2 M\$, représenter une augmentation significative des actifs immobilisés au Québec et débiter au maximum trois mois après leur approbation; Les projets devront être approuvés avant le 31 mars 2003; L'aide financière pourra prendre la forme soit d'une garantie de remboursement d'un maximum de 70 % de la perte nette relative à un engagement financier ne pouvant pas excéder 75 % des coûts du projet, soit d'une prise en charge des intérêts représentant au maximum 8 % des coûts du projet sur un prêt contracté par l'entreprise, soit d'une aide à la formation de la main-d'oeuvre représentant au maximum 8 % des coûts du projet.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Optimiser la contribution de la forêt privée à l'économie québécoise dans un contexte de régionalisation des programmes dans un contexte de régionalisation des programmes. Permettre le versement d'une aide financière pour assumer une partie du coût des travaux de mise en valeur des forêts privées, l'attribution de plants au reboisement, le remboursement d'une partie des taxes foncières payées par le producteur forestier et l'admissibilité au programme de financement forestier.	Un producteur forestier reconnu. Des organismes autochtones reconnus comme producteurs forestiers. Divers partenaires oeuvrant en forêt privée pour l'élaboration et le suivi des plans régionaux de protection et de mise en valeur des forêts privées.	Être reconnu producteur forestier en vertu de l'article 120 de la Loi sur les forêts. Avoir réalisé des travaux de mise en valeur prescrits par un conseiller forestier selon les normes établies. La Loi sur les forêts prévoit la constitution d'agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ayant pour mission d'orienter et de développer, dans une perspective d'aménagement durable, la mise en valeur des forêts privées. Les producteurs forestiers devront formuler leur demande à leur agence régionale de mise en valeur de la forêt privée.
Hyperlien : Adresse www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp Description				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)	Investissement Québec	Inciter les entreprises à réaliser des projets d'investissement et d'exportation ainsi qu'à favoriser l'émergence de nouveaux projets.	L'industrie des pâtes et papiers, des panneaux agglomérés et du bois.	Les projets admissibles devront nécessiter des investissements supérieurs à 10 M\$ et débiter au maximum six mois après leur approbation. Les projets devront être approuvés avant le 31 mars 2003. L'aide financière consiste principalement en : - Une garantie de remboursement d'au plus 70% de la perte nette relative à un prêt, à une marge de crédit, à une lettre de crédit ou à tout autre engagement financier consenti par un prêteur à un locateur, un crédit bailleur à une entreprise ou au bénéfice d'une entreprise; - une contribution financière remboursable; - une contribution financière non remboursable ou à un remboursement conditionnel; - une garantie de taux de change. Ces montants peuvent être séparés ou combinés et entraîner de fortes retombées fiscales. L'impact budgétaire total de ces montants ne doit pas dépasser le plus élevé de 15% des dépenses admissibles ou 15% de la masse salariale versée au cours des trois premières années en ce qui a trait aux emplois créés au cours des deux premières années.

Hyperlien :

Adresse

www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp

Description

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Adaptation technologique des scieries INNOBOIS	Ministère des Ressources naturelles (MRN), en collaboration avec le CRIQ et Forintek	Permettre aux scieries d'avoir accès à une expertise reconnue en vue d'établir un diagnostic quant aux moyens à prendre pour réduire rapidement les frais de production en usine.	Les scieries admissibles détiennent un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois les autorisant à transformer plus de 35 000 mètres cubes de SÉPM (sapin, épinettes, pin gris, mélèzes) ou 20 000 mètres cubes d'autres essences.	La subvention peut atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par demande et par usine.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				
Appui financier à la recherche et au développement technologique		Permettre le soutien financier des entreprises de produits forestiers et celles qui leur fournissent des biens et services relativement à leurs efforts de conception, de R&D et de mise en valeur de nouveaux produits et procédés.	Toute entreprise commerciale qui œuvre dans l'industrie des produits forestiers ou qui exploite un établissement de production de biens et services qui lui sont destinés.	La subvention peut atteindre 30% des dépenses admissibles. Trois étapes sont admissibles : - élaboration (étude de faisabilité), - réalisation (travaux de R&D, fabrication d'un prototype), - mise en valeur (potentiel commercial). Un maximum de 500 000 \$ pour les 3 étapes, soit un maximum de 40 000 \$ pour l'élaboration, un maximum de 250 000 \$ pour la mise en valeur; coût minimal, 100 000 \$.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
INNO-PAP	INNO-PAP	Encourager les papetières à inscrire la modernisation de leurs usines québécoises dans leur planification stratégique d'investissement. Appuyer financièrement la réalisation de projets structurants à long terme des usines non compétitives. Favoriser la fabrication de produits à plus grande valeur ajoutée. Préserver au Québec l'activité économique et les emplois liés à cette industrie.	Industrie des pâtes et papier du Québec.	L'aide peut atteindre 15 % des dépenses admissibles de chaque projet et peut s'ajouter à une aide de 10 % d'Investissement Québec, dans le cadre du programme FAIRE.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.mrn.gouv.qc.ca/programme/index.jsp				
Transfert technologique en valeur ajoutée	Ministère des Ressources naturelles (MRN), en collaboration avec Forintek	Répondre aux besoins de l'industrie pour la fabrication de produits à valeur ajoutée, pour le maintien de la compétitivité à l'échelle internationale ou pour la diversification par rapport au marché traditionnel.	Les projets de l'industrie des produits du bois.	L'aide prend la forme d'un soutien technique gratuit d'une durée de trois jours de la part des spécialistes rattachés au groupe du Développement des produits à valeur ajoutée de Forintek.
Hyperlien : AdresseDescription				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'appui au montage de projets pour la transformation de billons des feuillus durs ou pour les projets à valeur ajoutée	Promotion de produits forestiers PPF	Appuyer les promoteurs et les entreprises québécoises de l'industrie des produits forestiers pour le montage de leurs projets (plan d'affaires) visant à la seconde transformation du bois ou du papier et le sciage de billons de feuillus durs.	Toute entreprise ou groupe d'entreprises, incluant les coopératives, qui désirent participer à un projet de l'industrie des produits forestiers à valeur ajoutée.	Subvention pouvant atteindre 50%, dans le cas de la seconde transformation, et 75 %, dans le cas du sciage de billons de feuillus durs, des dépenses admissibles,pour un montant maximum de 50 000 \$ par demande. Coût minimum de l'étude: 20 000 \$.
Hyperlien : AdresseDescription				
Programme Forêt-Faire	www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Inciter les entreprises à réaliser des projets d'investissement en vue de la transformation primaire et secondaire de billons de bois de feuillus durs ou de la seconde transformation de bois résineux.	Toute entreprise effectuant déjà ou désirant effectuer la transformation de billons de feuillus durs ou la transformation secondaire des produits du bois résineux.	Tout projet doit comporter un investissement supérieur à 2 M\$, mais inférieur à 10 M\$, et qui entraînera la création d'au moins 50 emplois sur 18 mois. Cette aide pourra représenter le plus élevé de ces deux montants, soit 8 % des dépenses admissibles ou 15 % de la masse salariale versée en ce qui concerne les emplois créés pendant les trois premières années.
Hyperlien : AdresseDescription				
	www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier - volet I (Autochtones)	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Favoriser la mise en valeur des ressources, le partenariat entre le gouvernement, l'industrie forestière et les intervenants régionaux, ainsi que le développement économique et la création d'emplois. Intensifier l'aménagement des ressources du milieu forestier en rendant admissibles en droits de coupe des traitements sylvicoles permettant d'accroître la production forestière ou d'assurer la protection et la mise en valeur des ressources fauniques et du paysage forestier. Favoriser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier prioritairement dans la forêt habitée, publique et privée, en permettant aux bénéficiaires de CAAF de payer leurs droits de coupe en finançant des activités d'aménagement forestier réalisées par des tiers.	Industriels forestiers détenteurs d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Particuliers et organismes du milieu régional. Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC). Communautés autochtones.	Les traitements sylvicoles doivent répondre à des exigences techniques particulières et être intégrés dans le plan annuel d'intervention des bénéficiaires d'un CAAF. Les conseils régionaux de développement (CRD) et les MRC assurant la concertation des intervenants régionaux quant à la priorisation des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Tout projet doit donner lieu à une entente préalable de financement entre le bénéficiaire et les intervenants régionaux impliqués en cause. Résolution ou lettre d'appui du conseil de bande.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Ministère des Ressources naturelles (Forêt Québec) (MRN- F) - Coordonnateur : Jean-François Gravel (418) 627-8658, poste 4528

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme triennal de création d'emplois en forêt	Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Créer des emplois par l'attribution de travaux sylvicoles à des coopératives forestières et à des organismes de gestion en commun. Ce programme comporte un volet formation qui vise à rendre des personnes sans emploi aptes à occuper des emplois dans les domaines sylvicoles et forestiers. Soutenir l'activité économique dans les régions qui ont un taux de chômage élevé.		S'adresser à un centre travail-Québec de sa région.
Hyperlien : Adresse Description				
www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Secrétariat au loisir et au sport (SLS)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Assistance financière à la fête nationale du Québec	Suzanne Bouchard Tél. : (418) 646-6319	Favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté des Québécoises et Québécois. Accorder un appui aux divers organismes quant à l'organisation de la fête dans leur localité.	Les organismes publics ou parapublics. Les organismes sans but lucratif légalement constitués ou parrainés par un organisme légalement constitué. Les fabriques établies conformément à la Loi sur les fabriques.	Aide financière pour la tenue d'activités; Ne peut excéder 75% des dépenses admissibles sans toutefois aller au-delà de 5 000 \$.
Assistance financière aux clubs quads	Richard Garneau Tél. : (418) 646-6212	Favoriser l'accès au territoire québécois en période hivernale ou estivale par le tracé de sentiers reconnus. Soutenir la signalisation de sentiers propres à répondre aux besoins des usagers. Offrir un contexte favorable et sécuritaire. Offrir un soutien financier aux clubs pour le remplacement de machines destinées à l'entretien des sentiers.	Les clubs locaux et la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ).	Aide financière à l'entretien et à la signalisation des sentiers, au remplacement des machines destinées à l'entretien, à la sécurité, à l'environnement et au développement régional. Le budget est établi sur la base du nombre de véhicules tout terrain immatriculés au Québec.
Aide financière aux camps de vacances	Pierre Lafrance Tél. : (418) 646-6320	Assurer une plus grande accessibilité des camps de vacances aux personnes les plus défavorisées financièrement parmi les jeunes, les personnes handicapées et les familles du Québec. Soutenir financièrement les organismes sans but lucratif exploitant de tels camps.	Être un organisme sans but lucratif légalement constitué, possédant ou gérant un camp de vacances qui est en activité depuis au moins trois ans et qui accueille majoritairement des jeunes, des personnes handicapées ou des familles.	Aide financière au fonctionnement et aux immobilisations.
Assistance financière aux centres communautaires de loisir	André Ouellet Tél. : (418) 646-6318	Soutenir financièrement les centres communautaires de loisir pour leurs interventions en loisir et en sport. Inciter les citoyens à prendre en charge leurs loisirs communautaires.	Les centres communautaires de loisir.	Aide financière au fonctionnement: plan triennal 2001-2004. La fréquentation des activités de loisir, les ressources humaines, le type d'intervention et le plan d'action de l'organisme sont au nombre des éléments considérés pour déterminer le montant de la subvention.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Secrétariat au loisir et au sport (SLS)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programmes de subventions des organismes culturels sans but lucratif		Organisme favorisant les activités suivantes : danse, musique, théâtre, arts du cirque, arts multidisciplinaires, arts visuels et médiatiques, littérature.	Organismes culturels sans but lucratif. Les secteurs concernés sont : l'aide aux projets de production; l'aide au fonctionnement; la Commission internationale du théâtre francophone; la circulation de spectacles au Québec; la diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature; l'accueil de spectacles étrangers au Québec; l'aide aux diffuseurs spécialisés; les centres d'artistes; la promotion et la diffusion des arts visuels et des arts médiatiques; l'aide aux périodiques culturels; la promotion et la diffusion de la création littéraire québécoise; les événements nationaux et internationaux; les associations professionnelles et les regroupements nationaux.	
Hyperlien : Adresse Description				
www.calq.gouv.qc.ca/index.htm Bienvenue au Conseil des arts et des lettres du Québec				
Assistance financière aux clubs de motoneigistes	Richard Garneau Tél. : (418) 646-6212	Favoriser l'accès au territoire québécois en période hivernale par le tracé de sentiers reconnus. Soutenir la signalisation de sentiers pouvant répondre aux besoins des usagers. Offrir un contexte favorable et sécuritaire. Offrir un soutien financier aux clubs quant au remplacement de leur surfaceuse.	Les clubs locaux et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ).	Aide financière à l'entretien et à la signalisation des sentiers, au remplacement de surfaceuse, à la sécurité publique, au développement régional et aux projets spéciaux. Le budget est établi sur la base du nombre de motoneiges immatriculées au Québec.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Secrétariat au loisir et au sport (SLS)

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Soutien à l'action bénévole	Danielle Gagné Tél. : (418) 646-6484	Soutenir financièrement les municipalités et les corporations sans but lucratif pour leurs efforts à combler des besoins d'activités communautaires, de loisir et de sport, de même que d'équipements légers.	Les municipalités. Les corporations sans but lucratif. Les corporations de villages nordiques. Les conseils de bande.	Tout projet relatif à des équipements de loisir (construction, agrandissement, restauration, achat, etc.), à des activités de loisir et de sport ou à des activités communautaires.
Programme d'aide financière à l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisir et en sport au sein de certaines communautés autochtones du Québec	Denis Paquet Tél. : (418) 646-6594	Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans certaines communautés autochtones du territoire québécois par une offre de services accrue en loisir et en sport, prioritairement auprès de la clientèle jeune. Organiser, planifier, gérer des activités sportives et de loisirs au sein des communautés autochtones. Développer une programmation soutenue en loisir et en sport auprès des jeunes Autochtones.	Les conseils de bande des communautés abénaquise, algonquine, attikamek, huronne-wendate, innue (montagnaise), malécite, micmaque, mohawk et naskapie n'ayant pas présentement un coordonnateur permanent à temps plein en sport et loisir.	Embaucher une personne détenant, minimalement, un diplôme d'études collégiales en intervention loisir ou un diplôme universitaire en récréologie, en éducation physique ou en activité physique. Maintenir en poste, tout au long du projet d'une durée de trois ans, un coordonnateur ou une coordonnatrice. Assumer tous les frais inhérents à l'emploi (frais de déplacement, équipements, etc.) autres que le salaire et les avantages sociaux financés par le gouvernement du Québec.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) - Claude Roux (418) 643-3166 poste 269

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Financement d'organismes Programme de soutien financier des projets proposés par des organismes et promoteurs amérindiens et inuits	SAA	Soutenir les promoteurs et les organismes autochtones, notamment les organismes oeuvrant pour les Autochtones hors communauté à l'égard de la condition des femmes autochtones. Soutenir la réalisation de projets modestes de développement social, économique et culturel.	Conseil de bande, corporation de village nordique, entreprise ou organisme autochtone légalement constitué ou reconnu par les autorités autochtones concernées, qu'il se situe sur le plan local, régional ou national.	Ce programme a deux volets et est de nature discrétionnaire. Les projets de portée communautaire et socioculturelle sont privilégiés.
Hyperlien : Adresse Description				
www.saa.gouv.qc.ca			Site Internet du SAA	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) - Claude Roux (418) 643-3166 poste 269

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds de développement pour les Autochtones	SAA	Soutenir des mesures et des projets autochtones de développement économique et réaliser des projets d'infrastructures communautaires.	Volet développement économique : - les organismes autochtones sans but lucratif ou leur équivalent; - les entreprises autochtones à but lucratif; - les conseils de bande; - les villages nordiques, l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie. Volet développement d'infrastructures communautaires : - les nations autochtones du Québec; - les communautés autochtones du Québec, soit les conseils de bande et les villages nordiques; - les organismes implantés en milieu autochtone, soit à titre de représentants des nations ou de clientèles autochtones particulières ou encore oeuvrant dans des secteurs d'activité publics; - les organismes autochtones sans but lucratif ou leur équivalent.	Le Fonds intervient de façon complémentaire aux autres intervenants gouvernementaux pour permettre aux nations ou aux communautés de concrétiser des projets de développement économique structurants et créateurs d'emplois, de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement, de construction d'infrastructures communautaires et d'acheter des équipements communautaires.

Hyperlien :

Adresse

www.mce.gouv.qc.ca/d/html/d1016059.html

Description

Site internet du SAA

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Société de gestion du Fonds jeunesse (SGFJ) - Coordonnateur : Louise Roux (418) 644-4628

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds jeunesse Québec	Société de gestion du Fonds jeunesse Tél. : (418) 648-6555 1 866 648-6555	Favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois de 15 à 29 ans par l'attribution d'un soutien financier à la réalisation de projets structurants dans toutes les régions du Québec.	Aucun critère particulier.	Les projets doivent viser au moins l'un des objectifs suivants : - la participation de jeunes à des stages de formation en milieu de travail; - la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes par une intensification de la lutte au décrochage scolaire et par le soutien aux jeunes issus de milieux défavorisés; - l'acquisition d'une première expérience de travail; - le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes; - l'appui à des projets locaux et régionaux; - l'insertion sociale et communautaire des jeunes; - l'accès à l'emploi des communautés culturelles, des minorités visibles et des personnes handicapées. Les projets doivent faire la preuve qu'ils répondent à de véritables besoins des jeunes et que leur réalisation générera des effets durables chez les clientèles visées ou dans leur milieu.
<u>Hyperlien :</u>			Description	
Adresse				
www.fondsjeunessequebec.com			Fonds Jeunesse Québec	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Tourisme Québec (TQ) - Coordonnateur : Louise Séguin (418) 643-3184

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien au développement de l'offre - volet soutien financier aux études	Louise Séguin	Favoriser la réalisation d'études de faisabilité quant à des projets d'investissement ou à des secteurs d'activité susceptibles de contribuer au développement de l'industrie touristique québécoise.	Réalisation d'un plan d'affaires ou de redressement d'une entreprise. Étude d'opportunité, de faisabilité technique et financière d'un projet d'investissement ou pour un secteur d'activité. Définition d'un concept de produit ou d'un projet touristique. Analyse de marché et élaboration d'une stratégie de marketing d'un projet d'investissement ou pour un secteur d'activité. Élaboration d'un plan directeur d'aménagement, de développement et de gestion d'un site ou d'un produit offrant d'excellentes perspectives d'attrait touristique auprès d'une clientèle nationale ou internationale.	Fournir plus d'une offre de services professionnels ainsi qu'un devis d'étude à la satisfaction de Tourisme Québec. L'aide financière doit avoir un caractère indicatif à la réalisation de l'étude. L'étude doit être réalisée par une firme d'experts- conseils reconnue. Le projet doit présenter un intérêt en regard des objectifs touristiques de Tourisme Québec. Le projet doit être entrepris dans les douze mois suivant les conclusions de l'étude.
Hyperlien : Adresse www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/programmes/prog_offre.html Description				
Programme de soutien au développement de l'offre touristique - soutien financier aux manifestations touristiques	Louise Séguin	Soutenir financièrement les manifestations à caractère touristique au Québec.	Être promoteur d'une manifestation à caractère touristique.	Analyse selon : - le volume de touristes attiré par la manifestation; - la visibilité offerte à la promotion de la destination touristique québécoise; - la part du financement public par rapport au budget d'exploitation.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 2

Tourisme Québec (TQ) - Coordonnateur : Louise Séguin (418) 643-3184

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien au développement de l'offre touristique - volet Soutien financier aux projets d'investissement touristique	Louise Séguin	Améliorer, à l'étape du démarrage d'un projet, les conditions de réalisation des investissements touristiques qui contribueront à rehausser l'offre touristique et à développer les produits touristiques prioritaires du Québec.	Projet d'implantation, d'expansion ou de modernisation d'un projet ayant trait à : un attrait touristique à caractère culturel, naturel, sportif ou du type attraction; un centre d'activités touristiques permettant la pratique d'activités de loisir, d'aventure et de grande nature; un équipement touristique du type infrastructure ou un matériel nécessaire au développement d'une nouvelle prestation touristique ou d'un nouveau segment de marché; un camping; une pourvoirie; une croisière-excursion. Projet de consolidation ou de diversification d'un établissement d'hébergement ou d'un centre de ski alpin. Sont exclus : les restaurants non intégrés à l'une des catégories précédentes et le matériel mobile servant à du nolisement, ainsi que les services de transport de passagers ne servant pas principalement à l'offre d'une prestation touristique.	Le projet doit être entrepris dans les douze mois suivant l'offre d'une aide financière et être parachevé au cours des 24 mois suivant le début des travaux. L'aide financière doit avoir un caractère incitatif à la réalisation du projet. L'entreprise doit présenter un plan d'affaires à la satisfaction de Tourisme Québec.
Hyperlien : Adresse Description				
www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/programmes/prog_offre.html				